

GFL Environmental Inc.

**États financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrits et indépendants	F-3
États consolidés du résultat net et du résultat global	F-8
États consolidés de la situation financière	F-9
États consolidés des variations des capitaux propres	F-10
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	F-11
Notes annexes	F-12



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de GFL Environmental Inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de GFL Environmental Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission et, dans notre rapport daté du 18 février 2026, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont comporté la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris l'examen, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des informations présentés dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et des actifs liés aux sites d'enfouissement acquis

Comme il est indiqué à la note 3 des états financiers consolidés, la Société a acquis 20 entreprises en 2025 pour une contrepartie totale de 954,6 millions de dollars, y compris des immobilisations incorporelles de 356,5 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 264,6 millions de dollars. Comme il est indiqué à la note 6, les immobilisations corporelles comprenaient des actifs liés aux sites d'enfouissement découlant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises de 47,5 millions de dollars. Comme il est indiqué à la note 2, le calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et des actifs liés aux sites d'enfouissement acquis exige de la Société qu'elle formule des estimations et hypothèses importantes qui comprennent notamment les flux de trésorerie futurs prévus et les taux d'actualisation.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et des actifs liés aux sites d'enfouissement acquis constituait une question critique de l'audit. Plus particulièrement, l'évaluation de certains flux de trésorerie futurs prévus et le calcul des taux d'actualisation à appliquer aux flux de trésorerie a nécessité l'exercice d'un degré élevé de jugement subjectif de la part de l'auditeur.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation à la date d'acquisition de la Société. Cela inclut certains contrôles liés à la détermination de l'estimation des flux de trésorerie futurs prévus attribuables aux immobilisations incorporelles et aux actifs liés aux sites d'enfouissement ainsi que le calcul des taux d'actualisation à appliquer aux flux de trésorerie futurs prévus. Pour certaines acquisitions, nous avons comparé les flux de trésorerie futurs prévus aux résultats historiques des entités, les flux de trésorerie consolidés historiques de la Société et les données de marché accessibles au public. De plus, pour certaines acquisitions, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à :

- évaluer le taux d'actualisation à appliquer aux flux de trésorerie futurs prévus relativement aux acquisitions en établissant une fourchette de taux d'actualisation indépendants à l'aide des données de marché accessibles au public;
- rapprocher les taux d'actualisation à appliquer aux flux de trésorerie futurs prévus pour les immobilisations incorporelles acquises et les actifs liés aux sites d'enfouissement acquis aux rendements moyens pondérés des actifs nets et des taux de rendement internes.

Obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement

Comme il est indiqué à la note 9 des états financiers consolidés, les obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de la Société totalisaient 1 170,5 millions de dollars au 31 décembre 2025. Comme il est indiqué à la note 2, le calcul des obligations exige de la Société qu'elle formule des estimations et des hypothèses importantes. Les hypothèses importantes comprennent les estimations des dépenses futures liées au recouvrement, aux activités de fermeture et aux activités d'après-fermeture des sites d'enfouissement.

Nous avons déterminé que l'évaluation des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement constituait une question critique de l'audit. Plus particulièrement, l'évaluation des estimations des dépenses futures liées au recouvrement, aux activités de fermeture et aux activités d'après-fermeture des sites d'enfouissement a nécessité l'exercice d'un degré élevé de jugement subjectif de la part de l'auditeur.



Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de la Société. Cela inclut le contrôle lié à l'évaluation par la direction de chacune des obligations de mise hors service des actifs liés aux sites d'enfouissement et des dépenses futures connexes. Nous avons évalué les qualifications professionnelles et les compétences des ingénieurs internes et indépendants qui ont effectué les estimations des dépenses futures. Nous avons comparé une sélection d'estimations des dépenses futures à la documentation les justifiant, y compris le coût historique engagé au site d'enfouissement ou à des sites d'enfouissement semblables et des devis relatifs au recouvrement et aux activités de fermeture et d'après-fermeture obtenus de tiers.

KPMG A.M.L. / S.E.N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 2021.

Toronto, Canada
Le 18 février 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de GFL Environmental Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de GFL Environmental Inc. au 31 décembre 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, GFL Environmental Inc. (la « Société ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financières de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et, dans notre rapport daté du 18 février 2026, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

La Société a réalisé des acquisitions en 2025, et la direction a exclu de l'appréciation qu'elle a faite de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025 le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui se rapporte à 5,4 % du total des actifs et à 1,8 % du total des produits compris dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a également exclu une appréciation du contrôle interne à l'égard de l'information financière des entreprises acquises en 2025.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans la rubrique *Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.



Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une Société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 18 février 2026

GFL Environmental Inc.
États consolidés du résultat net et du résultat global
(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	Exercices clos les 31 décembre	
		2025	2024 ¹⁾
Produits	15	6 615,9 \$	6 138,8 \$
Charges			
Coût des ventes		5 248,6	5 010,0
Frais de vente et charges générales et administratives		967,4	864,5
Charges d'intérêts et autres charges financières	11	595,2	665,8
Profit à la vente d'immobilisations corporelles		(91,1)	(2,7)
(Profit) perte de change		(256,9)	291,2
Perte au dessaisissement		8,6	481,8
Variation de la valeur de l'option d'achat	3	60,0	—
Autres		(181,8)	(29,7)
		6 350,0	7 280,9
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		(39,0)	18,2
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		226,9	(1 123,9)
Recouvrement d'impôt exigible		(0,7)	(16,4)
Recouvrement d'impôt différé		(13,5)	(210,0)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	13	(14,2)	(226,4)
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités poursuivies		241,1	(897,5)
Bénéfice net découlant des activités abandonnées	23	3 572,3	159,8
Bénéfice net (perte nette)		3 813,4	(737,7)
Moins : perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(20,7)	(15,0)
Bénéfice net (perte nette) attribuable à GFL Environmental Inc.		3 834,1 \$	(722,7) \$
Éléments pouvant être ultérieurement reclassés dans le bénéfice net (la perte nette)			
Écart de change		(484,2)	544,1
Reclassement dans le bénéfice net (la perte nette) des fluctuations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt		9,1	(4,3)
Fluctuations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt		36,0	(44,8)
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		2,3	(1,2)
Reclassement dans le bénéfice net (la perte nette) des écarts de change sur les dessaisissements		(0,8)	(26,5)
Autres éléments du résultat global		(437,6)	467,3
Résultat global découlant des activités poursuivies		(196,5)	(430,2)
Résultat global découlant des activités abandonnées	23	3 395,8	159,8
Total du résultat global		3 199,3	(270,4)
Moins : total du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(31,4)	4,8
Total du résultat global attribuable à GFL Environmental Inc.		3 230,7 \$	(275,2) \$
Bénéfice (perte) par action de base			
	14		
Activités poursuivies		0,57 \$	(2,53) \$
Activités abandonnées		9,67	0,42
Total des activités		10,24 \$	(2,11) \$
Bénéfice (perte) par action dilué(e)			
	14		
Activités poursuivies		0,56 \$	(2,53) \$
Activités abandonnées		9,43	0,42
Total des activités		9,99 \$	(2,11) \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

GFL Environmental Inc.
États consolidés de la situation financière
(en millions de dollars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Trésorerie		85,6 \$	133,8 \$
Clients et autres débiteurs, montant net	4	802,0	1 175,1
Impôt sur le résultat à recouvrer		96,0	86,0
Charges payées d'avance et autres actifs	5	180,6	300,7
Actifs courants		1 164,2	1 695,6
Immobilisations corporelles, montant net	6	7 324,3	7 851,7
Immobilisations incorporelles, montant net	7	1 757,0	2 833,2
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	1 898,0	344,4
Autres actifs à long terme	3	256,8	207,4
Actif d'impôt différé	13	—	209,3
Goodwill	7	6 894,9	8 065,8
Actifs non courants		18 131,0	19 511,8
Total des actifs		19 295,2 \$	21 207,4 \$
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	8	1 888,3	1 880,2
Impôt sur le résultat à payer		5,7	—
Dette à long terme	10	—	1 146,5
Obligations locatives	12	59,9	69,4
Montants à payer à des parties liées	21	—	2,9
Obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	9	44,0	51,7
Passifs courants		1 997,9	3 150,7
Dette à long terme	10	7 422,6	8 853,0
Obligations locatives	12	450,6	477,2
Autres passifs à long terme		34,5	41,6
Passifs d'impôt différé	13	777,7	464,5
Obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	9	1 126,5	998,7
Passifs non courants		9 811,9	10 835,0
Total des passifs		11 809,8	13 985,7
Capitaux propres			
Capital social		7 008,4	9 938,0
Surplus d'apport		205,7	151,3
Résultats non distribués (déficit)		229,5	(3 573,5)
Cumul des autres éléments du résultat global		(140,8)	462,6
Total des capitaux propres de GFL Environmental Inc.		7 302,8	6 978,4
Participations ne donnant pas le contrôle		182,6	243,3
Total des capitaux propres		7 485,4	7 221,7
Total des passifs et des capitaux propres		19 295,2 \$	21 207,4 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

GFL Environmental Inc.
États consolidés des variations des capitaux propres
(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Capitaux propres de GFL Environmental Inc.										
	Notes	Capital social (nombre d'actions)	Capital social	Surplus d'apport	(Déficit) résultats non distribués	Couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt	Écart de change	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023		407 931 017	9 835,1 \$	149,5 \$	(2 822,6) \$	(23,6) \$	38,7 \$	7 177,1 \$	209,1 \$	7 386,2 \$
Perte nette et résultat global		—	—	—	(722,7)	(49,1)	496,6	(275,2)	4,8	(270,4)
Dividendes déclarés et versés		—	—	—	(28,2)	—	—	(28,2)	—	(28,2)
Apport de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	—	29,4	29,4
Actions annulées		(172)	—	—	—	—	—	—	—	—
Capital social émis à l'exercice d'options sur actions		119 003	0,8	(0,8)	—	—	—	—	—	—
Capital social émis au règlement d'UAS		2 288 141	102,1	(102,1)	—	—	—	—	—	—
Capital social émis à la conversion d'actions privilégiées		1 644 022	—	—	—	—	—	—	—	—
Paielements fondés sur des actions	17	—	—	104,7	—	—	—	104,7	—	104,7
Solde au 31 décembre 2024		<u>411 982 011</u>	<u>9 938,0 \$</u>	<u>151,3 \$</u>	<u>(3 573,5) \$</u>	<u>(72,7) \$</u>	<u>535,3 \$</u>	<u>6 978,4 \$</u>	<u>243,3 \$</u>	<u>7 221,7 \$</u>
Solde au 31 décembre 2024		411 982 011	9 938,0 \$	151,3 \$	(3 573,5) \$	(72,7) \$	535,3 \$	6 978,4 \$	243,3 \$	7 221,7 \$
Bénéfice net et résultat global		—	—	—	3 834,1	45,1	(648,5)	3 230,7	(31,4)	3 199,3
Dividendes déclarés et versés		—	—	—	(31,1)	—	—	(31,1)	—	(31,1)
Distributions nettes aux participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	—	(29,3)	(29,3)
Actions rachetées et annulées	17	(43 741 452)	(3 026,7)	—	—	—	—	(3 026,7)	—	(3 026,7)
Capital social émis à l'exercice d'options sur actions	17	129 686	0,6	(0,6)	—	—	—	—	—	—
Capital social émis au règlement d'UAS	17	1 741 736	96,5	(96,5)	—	—	—	—	—	—
Capital social émis à la conversion d'actions privilégiées	17	875 022	—	—	—	—	—	—	—	—
Paielements fondés sur des actions	17	—	—	151,5	—	—	—	151,5	—	151,5
Solde au 31 décembre 2025		<u>370 987 003</u>	<u>7 008,4 \$</u>	<u>205,7 \$</u>	<u>229,5 \$</u>	<u>(27,6) \$</u>	<u>(113,2) \$</u>	<u>7 302,8 \$</u>	<u>182,6 \$</u>	<u>7 485,4 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

GFL Environmental Inc.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
(en millions de dollars)

		Exercices clos les 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		3 813,4 \$	(737,7) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	6	1 053,9	1 126,7
Amortissement des immobilisations incorporelles	7	262,2	441,1
Quote-part de la perte nette (du bénéfice net) des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		39,0	(18,2)
(Profit) perte au dessaisissement	23	(4 352,8)	481,8
Autres		(181,8)	(27,0)
Charges d'intérêts et autres charges financières	11	596,8	674,9
Paielements fondés sur des actions	17	151,5	104,7
(Profit) perte de change latent(e) sur la dette à long terme		(257,1)	292,3
Profit à la vente d'immobilisations corporelles		(89,9)	(2,2)
Variation de la valeur de l'option d'achat	3	60,0	—
Charge d'impôt exigible		28,6	25,4
Charge (recouvrement) d'impôt différé		778,9	(232,5)
Intérêts payés en trésorerie		(449,2)	(490,4)
Impôt sur le résultat payé en trésorerie, montant net		(34,3)	(43,8)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	18	(57,8)	(17,9)
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	9	(45,4)	(37,0)
		1 316,0	1 540,2
Activités d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles		(1 141,4)	(1 193,0)
Produit de la cession d'actifs et autres		58,4	61,3
Produit tiré de dessaisissements		5 811,8	86,0
Acquisitions d'entreprises et investissements, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(983,2)	(649,5)
Distributions reçues d'entreprises associées et de coentreprises		212,9	10,8
		3 958,5	(1 684,4)
Activités de financement			
Remboursements d'obligations locatives		(115,0)	(103,8)
Émission de titres d'emprunt à long terme		2 633,2	3 240,5
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(4 818,9)	(2 906,3)
Produit de la résiliation d'ententes de couverture		28,0	—
Paieement à la résiliation d'ententes de couverture		(2,2)	(7,5)
Paieement de la contrepartie éventuelle et retenues	3	(5,3)	(30,0)
Rachat d'actions à droit de vote subalterne		(2 967,4)	—
Dividendes déclarés et versés		(31,1)	(28,2)
Paieement de frais de financement		(5,9)	(25,1)
Remboursement d'un prêt à une partie liée	21	(2,9)	(5,8)
Distribution à une participation ne donnant pas le contrôle		(56,4)	—
Apport de participations ne donnant pas le contrôle		27,1	29,4
		(5 316,8)	163,2
(Diminution) augmentation de la trésorerie			
		(42,3)	19,0
Variations découlant de la réévaluation de la trésorerie en fonction des taux de change			
		(5,9)	(20,9)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		133,8	135,7
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
		85,6 \$	133,8 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

GFL Environmental Inc. (« GFL » ou la « Société ») a été constituée le 5 mars 2020 en vertu des lois de la province de l'Ontario. Les actions à droit de vote subalterne de GFL sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « GFL ».

GFL est spécialisée dans les services de gestion des déchets solides non dangereux. Ces services sont fournis par l'entremise de GFL et de ses filiales et d'un réseau d'installations partout au Canada et aux États-Unis. Le siège social de GFL sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) est situé au 100 New Park Place, Suite 500, Vaughan (Ontario) L4K 0H9 et son bureau central d'administration est situé au 1759 Purdy Avenue, Suite 300, Miami Beach (Floride), 33139.

Les présents états financiers consolidés audités (les « états financiers annuels ») comprennent les comptes de GFL et de ses filiales au 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers annuels le 11 février 2026.

2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Mode de présentation

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Base d'évaluation

Les présents états financiers annuels de GFL ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur à la clôture de la période de présentation de l'information financière (se reporter à la note 19).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers annuels sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de GFL.

Base de consolidation

Les filiales sont des entités sous contrôle de GFL. GFL exerce le contrôle sur une entité si elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et si elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements de GFL. Les résultats et les comptes financiers des filiales sont inclus dans les présents états financiers annuels de GFL à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'avoir le contrôle de ces filiales.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de GFL. Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intersociétés qui ont trait à des transactions entre GFL et ses filiales sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de GFL à compter de leur date d'acquisition respective. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par GFL en échange du contrôle de la société ou de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

La stratégie de croissance de GFL consiste à miser sur la croissance interne de tous ses secteurs opérationnels. Outre la croissance interne, GFL mise également sur le déploiement d'une stratégie d'acquisition active qui comprend l'intégration des entreprises acquises au sein de chacun de ses secteurs opérationnels au moyen de l'intégration des immobilisations corporelles et des fonctions administratives, de l'amélioration de la densité de l'itinéraire et du réaligement des options en matière d'élimination pour réaliser des synergies et maximiser les profits. Le goodwill qui découle des acquisitions tient principalement au regroupement des effectifs découlant des acquisitions, aux éventuelles synergies et aux immobilisations incorporelles ne répondant pas aux critères de comptabilisation séparée.

Le calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et des actifs liés aux sites d'enfouissement acquis exige de GFL qu'elle formule des estimations et hypothèses importantes. Les hypothèses importantes utilisées pour ce calcul comprennent notamment les flux de trésorerie futurs prévus et le taux d'actualisation.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'exploitation de GFL qui comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués du reste de GFL, et qui représente soit une ligne d'activité ou une région principale et distincte, qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour céder une ligne d'activité ou une région principale et distincte, ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Le classement à titre d'activité abandonnée est effectué à la date de la cession ou lorsque l'activité réunit les critères pour le classement comme étant détenue en vue de la vente, selon la première éventualité. Lorsque les activités sont classées comme activités abandonnées, les états comparatifs du résultat net et du résultat global sont présentés de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée depuis l'ouverture de la période comparative. Les tableaux consolidés des flux de trésorerie contiennent les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et ils ne sont pas présentés de nouveau de manière à refléter les activités abandonnées. L'état consolidé comparatif de la situation financière n'est pas présenté de nouveau de manière à refléter les activités abandonnées.

Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025, GFL a réalisé le dessaisissement de sa ligne d'activité des services environnementaux (« Services environnementaux GFL »), pour une valeur d'entreprise de 8,0 G\$. Certains soldes relatifs à la ventilation des produits et à l'information sectorielle présentés au cours de périodes antérieures ont été présentés de nouveau afin que leur présentation soit cohérente avec celle adoptée pour la période considérée en ce qui a trait à Services environnementaux GFL, qui a été présentée comme activité abandonnée. Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 23.

Comptabilisation des partenariats et des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence

Une entreprise associée est une entité sur laquelle GFL exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle ou le contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées initialement au coût et par la suite selon la méthode de la mise en équivalence.

Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes soit comme des coentreprises. Le classement dépend des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur plutôt que de la structure juridique du partenariat. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées initialement au coût par GFL et par la suite, selon la méthode de la mise en équivalence.

Une participation est considérée comme dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs attendus de la participation qui peut être estimée de façon fiable. La participation est revue à chaque date d'établissement du bilan pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les actifs sont amortis à leur valeur résiduelle sur leurs durées d'utilité estimées, à compter du moment où un actif se trouve en état d'utilisation. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'amortissement différentes, celles-ci sont comptabilisées de façon distincte. La direction a recours à son jugement pour déterminer le niveau approprié de décomposition des immobilisations.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, à moins d'indication contraire, selon les durées d'utilité suivantes :

Type d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments et améliorations	De 10 à 30 ans, ou la durée du contrat de location
Sites d'enfouissement	Unités d'œuvre
Véhicules	De 10 à 20 ans
Matériel et outillage	De 3 à 20 ans
Conteneurs	De 5 à 10 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation	Durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité

Les coûts liés aux activités de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés. La direction doit avoir recours à son jugement pour faire la distinction entre les inspections et révisions majeures et les activités de réparation et d'entretien et ainsi établir les coûts à comptabiliser à l'actif.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou si l'on prévoit ne tirer aucun avantage économique futur de son utilisation continue. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable) est inclus comme un profit ou une perte à l'état consolidé du résultat net de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

Les immobilisations corporelles sont revues à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, GFL estime la valeur recouvrable de l'actif et inscrit toute perte de valeur dans l'état consolidé du résultat net.

Les actifs en cours d'aménagement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas prêts à utiliser.

Actifs liés aux sites d'enfouissement

Les actifs liés aux sites d'enfouissement représentent le coût de la capacité d'enfouissement des sites, ce qui comprend les coûts d'acquisition initiaux ainsi que les coûts de construction et d'aménagement des sites d'enfouissement engagés pendant la durée d'exploitation du site. Les actifs liés aux sites d'enfouissement comprennent également les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement comptabilisés à l'actif, déduction faite de l'amortissement cumulé, et les coûts liés à l'obtention des permis relatifs à l'aménagement de nouveaux sites d'enfouissement ou des permis d'agrandissement.

Le coût initial des actifs liés aux sites d'enfouissement ainsi que les coûts de construction et d'aménagement des sites d'enfouissement engagés et prévus sont amortis proportionnellement à l'utilisation, à mesure que la capacité d'enfouissement des sites est utilisée.

Les actifs liés aux sites d'enfouissement sont amortis sur leur capacité d'élimination disponible totale, qui représente la somme de la capacité d'enfouissement autorisée estimative (après l'obtention du permis final auprès des organismes de réglementation) et de la capacité d'enfouissement autorisée future probable. La capacité d'enfouissement future est estimée en fonction des critères suivants :

- Des employés travaillent activement pour obtenir le permis ou les modifications du permis nécessaires en vue d'agrandir un site d'enfouissement existant, et le projet est bien engagé.
- Il est probable que les approbations nécessaires seront obtenues dans un délai normal en ce qui a trait à la demande et au traitement des approbations pour le territoire dans lequel le site d'enfouissement est situé.
- GFL a le droit légal d'utiliser ou d'obtenir un terrain en vue du projet d'agrandissement.
- Il n'existe aucune restriction ni question importante connue sur les plans politique, technique, juridique ou commercial pouvant entraver la réussite du projet d'agrandissement.
- La direction est déterminée à poursuivre les travaux d'agrandissement.
- La capacité d'enfouissement supplémentaire et les coûts connexes ont été estimés en fonction de l'étude de définition du projet d'agrandissement proposé.

GFL a réussi à obtenir les approbations nécessaires pour les agrandissements projetés. Toutefois, rien ne garantit que GFL réussira dans l'avenir à obtenir les approbations nécessaires pour agrandir les sites d'enfouissement.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et elles se composent de listes de clients, de contrats municipaux et d'autres contrats commerciaux, de marques de commerce, de licences et de permis, ainsi que d'accords de non-concurrence et de licences sous forme de certificats d'approbation (les « certificats d'approbation »). Les certificats d'approbation confèrent à GFL certains droits de gestion des déchets dans la province ou l'État où ils sont délivrés. Les certificats d'approbation qui n'ont pas d'échéance sont considérés comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont donc pas assujettis à l'amortissement. Les certificats d'approbation liés à une installation louée sont amortis sur la durée du contrat de location.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative en fonction des durées et des modes suivants :

Type d'immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement	
Certificats d'approbation à durée d'utilité indéterminée		Indéterminée
Listes de clients et contrats municipaux	Linéaire	De 5 à 10 ans
Marques de commerce, certificats d'approbation à durée déterminée et autres actifs	Linéaire	De 1 an à 15 ans
Accords de non-concurrence	Linéaire	5 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »). L'appréciation de la durée d'utilité comme étant indéterminée fait l'objet d'un examen annuel en vue de déterminer si elle demeure juste. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée est comptabilisé de façon prospective. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité économique selon le mode linéaire et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La dotation à l'amortissement est incluse dans le coût des ventes.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise, diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué, à compter de la date d'acquisition, à l'UGT qui représente le niveau le plus bas au sein de l'entité dont le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'affectation se fait à des UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises ayant entraîné un goodwill. GFL procède au test de dépréciation du goodwill au niveau du secteur opérationnel. Toute perte de valeur au titre du goodwill est déterminée au moyen de la comparaison de la valeur recouvrable d'une UGT avec sa valeur comptable. Le goodwill est diminué du montant de l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs résiduels de l'UGT est réduite d'un montant correspondant à l'excédent au pro rata. GFL procède au test de dépréciation du goodwill chaque année, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité de l'UGT. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement

GFL comptabilise un passif estimatif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui découle de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale de l'immobilisation dans l'exercice au cours duquel l'obligation est engagée. Les coûts liés au confinement, à la fermeture et à la surveillance d'un site d'enfouissement, ou de certaines parties de celui-ci, après qu'il a cessé d'accepter des déchets, sont initialement évalués à la valeur actualisée future des flux de trésorerie estimatifs sur la durée de l'exploitation du site d'enfouissement, soit la période durant laquelle les déchets sont acceptés sur le site. Cette valeur est ajoutée au coût de l'immobilisation connexe et est amortie sur la durée d'utilité de celle-ci.

Le calcul des obligations exige de GFL qu'elle formule des estimations et hypothèses importantes. Les hypothèses importantes comprennent les estimations des dépenses futures liées au recouvrement, aux activités de fermeture et aux activités d'après-fermeture des sites d'enfouissement, qui sont préparées par nos ingénieurs et des ingénieurs indépendants, et elles sont revues au moins une fois par année et tiennent compte, entre autres, des règlements régissant chaque site. Les passifs estimatifs sont évalués par l'application de techniques d'actualisation qui tiennent compte et qui intègrent des hypothèses et des facteurs que des intervenants du marché utiliseraient dans la détermination de ces estimations, notamment l'inflation, les majorations de prix, les incertitudes inhérentes au moment de l'exécution des travaux, l'information obtenue auprès de tiers, les prix du marché et les prix réels payés pour des travaux analogues ainsi que les estimations techniques. Les hypothèses posées à l'égard de l'inflation sont établies en fonction de l'évaluation que fait la direction de la conjoncture économique et future ainsi que du moment prévu de ces dépenses. Les estimations sont actualisées au moyen du taux sans risque, lequel s'entend d'un taux essentiellement exempt de risque de défaillance. Pour déterminer le taux sans risque, on tient compte de la conjoncture économique et future ainsi que du moment prévu des dépenses.

Comptabilisation des produits

GFL comptabilise les produits lorsque le contrôle est transféré au client, c'est-à-dire au moment de la prestation du service. Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie précisée dans le contrat conclu avec le client ou de la contrepartie acceptée par un client. Les produits excluent les montants recouvrés au nom de tiers. GFL comptabilise les produits provenant des principales sources suivantes :

Collecte et élimination

GFL génère des produits par le biais des frais facturés à l'égard de la collecte des déchets solides, y compris les matières recyclables, de ses clients municipaux, résidentiels et commerciaux. Les produits liés à ces contrats sont tributaires de divers facteurs, y compris la fréquence de la collecte, le type de service, le type et le volume ou le poids des déchets et le type de matériel et de conteneur mis à la disposition du client.

Nos relations avec des clients municipaux sont généralement liées à des contrats dont la durée va de trois à dix ans. Nos contrats de collecte municipaux prévoient le paiement de frais par ménage, par tonne, par ramassage ou par service, et prévoient souvent une hausse annuelle des prix en fonction de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), d'autres indices liés à la gestion des déchets et des prix du marché pour le carburant. Nous fournissons un service programmé en fonction d'un horaire régulier à une grande partie de nos clients commerciaux et industriels en vertu de contrats dont la durée va de trois à cinq ans et qui sont assortis de modalités de renouvellement automatique, d'une tarification en fonction du volume et d'ajustements en fonction de l'IPC, du prix du carburant et d'autres ajustements. Les autres clients commerciaux et industriels reçoivent des services « sur demande »; les produits liés à ses services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Certaines contreparties variables futures dans le cadre de contrats à long terme conclus avec des clients peuvent être inconnues au moment de la conclusion des contrats, y compris le montant qui sera facturé en fonction de l'IPC annuel, des prix du marché pour le carburant et des prix des marchandises. Le montant qui sera facturé est souvent lié aux variations d'un indice de base sous-jacent comme l'IPC ou un indice des prix du carburant ou des marchandises, et les produits sont comptabilisés une fois l'indice déterminé pour la période future. GFL ne présente pas la valeur des obligations de prestation non remplies pour ces contrats puisque son droit à la contrepartie correspond directement à la valeur offerte au client pour les services rendus à ce jour et que toute contrepartie variable future est attribuée aux obligations de prestation non remplies.

Non seulement GFL traite ses propres volumes de déchets collectés, mais ses stations de transfert, ses installations de récupération de matériaux, ses sites d'enfouissement et ses installations de traitement des déchets organiques lui rapportent des redevances de déversement versées par les municipalités et les tiers transporteurs et producteurs de déchets, des frais de traitement et des produits de la vente de matières recyclées. GFL exploite également des installations de récupération de matériaux, des stations de transfert et des sites d'enfouissement pour des municipalités aux termes de diverses ententes de paiement, notamment des ententes à prix forfaitaire ou à prix établi en fonction du tonnage ou autrement. Les produits sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions émises par GFL à titre de rémunération de ses principaux employés, cadres et administrateurs sont réglées en actions à droit de vote subalterne et comptabilisées comme attributions réglées en instruments de capitaux propres.

GFL a un régime incitatif à long terme (un « RILT ») en vertu duquel elle attribue des incitatifs fondés sur des actions à long terme, y compris des options, des unités d'actions au rendement (les « UAR »), des unités d'actions subalternes (les « UAS ») et des unités d'actions différées (les « UAD »), aux participants admissibles. Chaque attribution représente le droit de recevoir des actions à droit de vote subalterne, ou, dans le cas des UAR, des UAS et des UAD, des actions à droit de vote subalterne et/ou de la trésorerie, conformément aux modalités du RILT.

La juste valeur des options attribuées est établie soit au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, soit au moyen de la méthode de Monte-Carlo, qui s'appuie sur des estimations du taux d'intérêt sans risque prévu, des versements de dividendes prévus, de la volatilité prévue du cours des actions, de la valeur des actions à droit de vote subalterne de GFL et de la durée de vie moyenne prévue des options. GFL estime que ces modèles reflètent de manière adéquate les caractéristiques essentielles des attributions d'options et sont appropriés pour calculer leurs justes valeurs.

La juste valeur des options établie à la date d'attribution est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, selon une méthode d'amortissement accéléré, et des hausses correspondantes sont comptabilisées dans le surplus d'apport. La charge liée aux paiements fondés sur des actions est incluse dans les frais de vente, généraux et d'administration. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport pour les attributions et la trésorerie reçue au moment de l'exercice sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social.

La juste valeur des UAS et des UAD attribuées est fonction du cours de clôture des actions à droit de vote subalterne le jour précédant l'attribution. La juste valeur des UAS et des UAD est comptabilisée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée aux UAR en circulation est évaluée au moyen de la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de GFL ajustée pour tenir compte des dividendes futurs et repose sur l'atteinte estimée des critères de rendement établis à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à la fin de la période de rendement, comptabilisée proportionnellement sur la période de rendement. La charge de rémunération n'est comptabilisée que pour les attributions dont les droits devraient être acquis par GFL, ce qu'elle estime en fonction d'une évaluation de la probabilité que les critères de rendement soient atteints.

Impôt sur le résultat

La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Un actif ou un passif d'impôt exigible ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à payer ou à recevoir sur le bénéfice imposable pour la période, et à tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des périodes antérieures.

Les actifs et les passifs d'impôt différé, qui découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et leur base fiscale respective, sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'ils soient utilisés dans l'avenir.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de présentation de l'information financière et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que ces actifs d'impôt différé soient recouverts.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt dont l'application est attendue lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et si l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

Instruments financiers

Classement et évaluation

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée ou augmentée des coûts de transaction, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'égard desquels les coûts de transaction sont passés en charges.

Les instruments d'emprunt sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. GFL détermine le classement de ses actifs financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement ou non à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les dérivés de GFL désignés comme instruments de couverture dans le cadre d'une relation de couverture admissible sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les instruments de capitaux propres qui répondent à la définition d'un actif financier, le cas échéant, sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou classés irrévocablement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture admissible sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat net dans certaines circonstances ou lorsque le passif financier est désigné comme tel. En ce qui concerne les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, le montant de la variation de la juste valeur du passif financier attribuable aux variations du risque de crédit de GFL à l'égard de ce passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, à moins que la comptabilisation de l'incidence des variations du risque de crédit lié au passif dans les autres éléments du résultat global ne crée ou n'accroisse une non-concordance comptable dans l'état consolidé du résultat net. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur du passif est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net. S'il y a lieu, les variations de la juste valeur d'un passif financier attribuables au risque de crédit de GFL sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées dans l'état consolidé du résultat net; elles sont plutôt transférées dans les bénéfices non distribués au moment de la décomptabilisation du passif financier.

Tous les actifs financiers de GFL sont classés dans la catégorie de l'évaluation au coût amorti. Tous les passifs financiers de GFL, à l'exception des dérivés de change différés, sont également classés dans la catégorie de l'évaluation au coût amorti. Les dérivés de change différés, qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, sont classés dans la catégorie d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dépréciation

GFL a recours à un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues pour calculer la dépréciation d'actifs financiers. Les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus en vertu du contrat et la totalité des flux de trésorerie que GFL s'attend à recevoir.

En ce qui concerne les créances clients, GFL applique l'approche simplifiée et elle a calculé la correction de valeur en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. GFL comptabilise une correction de valeur fondée sur son historique en matière de pertes de crédit, ajusté pour tenir compte de facteurs prospectifs propres aux clients et au contexte économique.

Comptabilité de couverture

GFL est exposée au risque de fluctuations du change et au risque de fluctuations du prix du carburant, et elle a conclu des dérivés de change et des contrats dérivés sur carburant pour couvrir une partie de cette exposition en fonction des transactions prévues. Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, les critères sont documentés dès la mise en place de la couverture et mis à jour à chaque date de clôture. GFL prépare une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer les transactions de couverture. GFL documente également son évaluation, au moment de la mise en place de la couverture et sur une base continue par la suite, du degré d'efficacité des dérivés utilisés dans les opérations de couverture à contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Base de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

GFL utilise des techniques d'évaluation qu'elle juge appropriées dans les circonstances et pour lesquelles il existe suffisamment de données pour évaluer la juste valeur, maximiser l'usage des données d'entrée observables pertinentes et réduire au minimum le recours aux données d'entrée non observables. Tous les actifs et les passifs dont la juste valeur est évaluée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité :

Niveau 1 : d'après les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.

Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Niveau 3 : données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur, dans la mesure où les données d'entrée observables ne sont pas disponibles, notamment dans les cas où il n'y a que peu ou pas d'activité sur le marché pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation.

Jugements et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers annuels conformément aux normes IFRS exige de la direction qu'elle formule des estimations, des hypothèses et des jugements qui influent sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges pour la période. Ces estimations ont trait à des transactions et à des événements non réglés à la date des états financiers annuels. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés à mesure que les transactions sont réglées dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées régulièrement. Les révisions apportées aux estimations sont appliquées de façon prospective.

Les éléments qui suivent représentent les jugements et estimations critiques qui ont été formulés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de GFL et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers annuels.

- Déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, plus particulièrement la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et des actifs liés aux sites d'enfouissement acquis.
- Estimer la valeur et l'échéancier des obligations à l'égard des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement, plus précisément les estimations des dépenses futures liées au recouvrement des sites d'enfouissement et aux activités de fermeture et d'après-fermeture.
- Déterminer les hypothèses clés aux fins du test de dépréciation des actifs à long terme.

Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle

Les éléments liés aux filiales de GFL sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité aux taux de change en vigueur à la date de transaction ou à la date d'évaluation à laquelle les éléments sont de nouveau évalués. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Établissements à l'étranger

Les activités de GFL à l'étranger sont menées par l'entremise de ses filiales situées aux États-Unis d'Amérique (les « filiales américaines »), dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les actifs et les passifs de ces filiales américaines sont convertis en monnaie de présentation de GFL au taux de change en vigueur à la date de clôture. Le montant des produits et des charges est converti au taux de change moyen pour la période. Tous les écarts de change qui en découlent sont comptabilisés à titre d'écart de change dans les autres éléments du résultat global.

Nouvelles normes et normes modifiées adoptées

Un certain nombre de normes modifiées sont entrées en vigueur et s'appliquent à la période à l'étude. GFL n'était pas tenue de changer de méthodes comptables ou d'effectuer des ajustements de façon rétrospective à la suite de l'adoption des normes modifiées applicables.

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Bien que l'IFRS 18 n'aura aucune incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des postes des états financiers, elle aura une incidence sur les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir de certains aspects des états financiers, notamment la mesure de la performance définie par la direction dans les états financiers. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. GFL continue d'évaluer l'incidence de cette nouvelle norme.

D'autres nouvelles normes et interprétations comptables ont été publiées, mais leur application n'est pas obligatoire pour la période à l'étude et n'ont pas été adoptées de manière anticipée. Les normes et les interprétations qui s'appliquent à GFL ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers annuels pour les périodes futures.

3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a acquis 20 entreprises qui, selon GFL, ne sont pas significatives prises individuellement.

Le tableau qui suit présente la répartition du prix d'achat fondée sur la meilleure information disponible pour GFL à ce jour pour les périodes à l'étude.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Fonds de roulement net, y compris la trésorerie acquise de 3,6 M\$ et de 9,3 M\$, respectivement	(18,6) \$	6,1 \$
Immobilisations corporelles	264,6	373,5
Immobilisations incorporelles	356,5	105,0
Autres actifs à long terme	3,3	—
Goodwill	386,2	119,8
Obligations locatives	(4,5)	(0,4)
Autres passifs à long terme	(2,3)	(2,4)
Obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	(14,9)	(16,5)
(Passifs) actifs d'impôt différé	(15,7)	6,1
Actifs nets acquis	954,6 \$	591,2 \$
Contrepartie autre qu'en trésorerie transférée	2,1 \$	— \$
Montant payé en trésorerie	952,5	591,2
Contrepartie totale	954,6 \$	591,2 \$

1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau.

Outre la contrepartie en trésorerie indiquée ci-dessus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a payé une contrepartie additionnelle de 5,3 M\$, liée aux acquisitions conclues au cours d'exercices antérieurs.

GFL finalise la répartition du prix d'achat d'une acquisition dans les 12 mois qui suivent la date de l'acquisition. Par conséquent, il peut y avoir des écarts entre les estimations provisoires fournies plus haut et la comptabilisation finale en vertu de la méthode de l'acquisition. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a finalisé la répartition du prix d'achat de certaines acquisitions, ce qui a entraîné une baisse du fonds de roulement net de 5,6 M\$, une diminution des immobilisations corporelles de 95,0 M\$, une augmentation des immobilisations incorporelles de 78,4 M\$, une augmentation des autres actifs à long terme de 3,3 M\$, une augmentation des obligations locatives de 0,7 M\$, une augmentation des passifs d'impôt différé de 0,5 M\$ et une augmentation du goodwill de 20,1 M\$.

Une tranche d'environ 296,7 M\$ du goodwill acquis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (la totalité du goodwill acquis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024) devrait être déductible aux fins de l'impôt.

Depuis les dates d'acquisition respectives, des produits et un bénéfice avant impôt d'environ 120,4 M\$ et 6,8 M\$, respectivement, attribuables aux acquisitions de 2025, sont inclus dans les présents états financiers annuels.

Résultats d'exploitation pro forma

Si les acquisitions de 2025 avaient été conclues le 1^{er} janvier 2025, les montants des produits et du bénéfice avant impôt consolidés pro forma non audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se seraient établis à 6 785,5 M\$ et à 235,6 M\$, respectivement. Les résultats pro forma ne sont pas censés être représentatifs des résultats d'exploitation qui auraient découlé des acquisitions si elles avaient eu lieu à l'ouverture de l'exercice, pas plus qu'ils ne sont nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation futurs.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des participations de GFL comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Participation dans des entreprises associées	1 782,9 \$	217,6 \$
Participation dans des coentreprises	115,1	126,8
	1 898,0 \$	344,4 \$

1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau.

Entreprises associées

GFL a comptabilisé ses participations dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Participation dans des entreprises associées à l'ouverture de l'exercice	217,6 \$	229,1 \$
Entrées	1 706,1	—
Actifs nets obtenus à la dilution de participations	195,4	—
Quote-part de la perte nette	(44,7)	(10,3)
Quote-part des autres éléments du résultat global	(2,3)	(1,2)
Distributions reçues	(203,8)	—
Variations de change	(85,4)	—
Participation dans des entreprises associées à la clôture de l'exercice	1 782,9 \$	217,6 \$

Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025, GFL a réalisé le dessaisissement de Services environnementaux GFL, pour une valeur d'entreprise de 8,0 G\$. Des fonds gérés par des sociétés affiliées à Apollo Global Management, Inc. (les « fonds Apollo ») et à BC Partners Advisors LP (les « fonds BC ») ont dans les deux cas acquis une participation d'environ 28 % dans GFL Environmental Services JV LP (« GES »). GFL a conservé une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 44 % dans GES, laquelle a été initialement comptabilisée à un montant de 1,7 G\$. Le 3 septembre 2025, HPS Investment Partners, LLC (« HPS ») a souscrit une participation dans GES en échange de ses billets à rendement réinvesti de GES. Par suite de la souscription par HPS d'une participation d'environ 22 %, notre participation dans GES a été ramenée à environ 34 %, alors que les participations respectives des fonds Apollo et des fonds BC ont été réduite à environ 22 %. Nous avons l'option de racheter le solde de la participation de GES dans les cinq ans suivant la date de clôture du dessaisissement (l'« option d'achat »). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a comptabilisé un profit sur la dilution de sa participation dans GES de 6,5 millions de dollars inclus au poste Autres (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

L'option d'achat est comptabilisée comme un actif dérivé autonome qui est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 1^{er} mars 2025 et au 31 décembre 2025, l'option d'achat avait une juste valeur de 200,0 M\$ et de 140,0 M\$, respectivement, la valeur initiale étant incluse dans le profit au dessaisissement et classée dans les autres actifs à long terme.

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de l'information financière de l'entreprise associée significative de GFL, GES :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs courants	622,6 \$	— \$
Actifs non courants	8 542,8	—
Passifs courants	(377,4)	—
Passifs non courants	(3 897,3)	—
Actifs nets	4 890,7 \$	— \$
Quote-part des actifs nets revenant à GFL	1 662,8	—
Variations de change	(61,8)	—
Valeur comptable de la participation	1 601,0 \$	— \$

GFL Environmental Inc. – Notes annexes
(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Produits	1 603,9 \$	— \$
Perte découlant des activités poursuivies	(61,3)	—
Autres éléments du résultat global	7,6	—
Total du résultat global	(53,7) \$	— \$
Quote-part de GFL du total du résultat global	(28,0) \$	— \$

Le 2 septembre 2025, Green Infrastructure Partners Inc. (« GIP ») a émis des titres de participation à l'intention de fonds gérés par Energy Capital Partners, LLC dans le cadre de la restructuration du capital de GIP. Par suite de la transaction, la participation de GFL dans GIP a diminué pour être ramenée à environ 30,1 %. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a comptabilisé un profit sur la dilution de sa participation dans GIP de 186,7 M\$, inclus au poste Autres (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Coentreprises

GFL a investi dans certains projets de gaz naturel renouvelable (« GNR ») au moyen de coentreprises. De l'avis de GFL, ces coentreprises ne sont pas significatives individuellement. GFL a comptabilisé ces participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Participation dans des coentreprises à l'ouverture de l'exercice	126,8 \$	89,9 \$
Apports	4,2	24,9
Remboursement de capital	(7,0)	—
Quote-part du total du résultat global	5,7	28,5
Distributions reçues	(9,1)	(25,9)
Variations de change	(5,5)	9,4
Participation dans des coentreprises à la clôture de l'exercice	115,1 \$	126,8 \$

GFL a également investi dans d'autres projets de développement durable avec des partenaires stratégiques pour construire des biodigesteurs anaérobies. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a consenti un prêt de néant (27,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) à ces projets de développement durable.

4. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Le tableau qui suit présente les clients et autres débiteurs de GFL pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Clients	773,9 \$	1 094,5 \$
Produits non facturés	36,8	84,9
Autres	20,3	27,6
Pertes de crédit attendues	(29,0)	(31,9)
	<u>802,0 \$</u>	<u>1 175,1 \$</u>

1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants qui étaient en souffrance à la clôture de la période de présentation de l'information financière et pour lesquels GFL n'a comptabilisé aucune perte de crédit attendue, étant donné que la qualité de crédit de ces débiteurs n'a pas subi de modification importante et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

5. CHARGES PAYÉES D'AVANCE ET AUTRES ACTIFS

Le tableau qui suit présente les charges payées d'avance et autres actifs de GFL pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Charges payées d'avance et autres actifs	119,7 \$	193,0 \$
Pièces et fournitures d'automobiles et stocks	60,9	107,7
	<u>180,6 \$</u>	<u>300,7 \$</u>

1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations du coût ainsi que du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles de GFL pour les périodes indiquées.

	Terrains, bâtiments et améliorations	Sites d'enfouissement	Véhicules	Outillage et matériel	Actifs en cours d'aménagement	Conteneurs	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût								
Solde au 31 décembre 2023	1 812,2 \$	3 077,6 \$	2 806,8 \$	1 301,9 \$	148,7 \$	852,9 \$	562,2 \$	10 562,3 \$
Entrées	111,0	312,8	376,3	235,6	183,9	84,4	164,3	1 468,3
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	47,3	270,2	18,4	30,9	—	6,3	0,4	373,5
Ajustements liés à des acquisitions conclues au cours d'un exercice antérieur	(3,1)	6,4	(4,5)	(14,6)	(3,5)	(0,3)	2,6	(17,0)
Ajustements au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	(89,2)	—	—	—	—	—	(89,2)
Sorties	(23,3)	(6,8)	(274,6)	(65,5)	(3,3)	(68,8)	(24,5)	(466,8)
Transferts	56,0	(4,4)	20,6	48,2	(120,3)	0,2	(0,3)	—
Variations de change	95,8	269,0	152,3	64,6	2,7	65,4	16,4	666,2
Solde au 31 décembre 2024	2 095,9	3 835,6	3 095,3	1 601,1	208,2	940,1	721,1	12 497,3
Solde au 31 décembre 2024	2 095,9	3 835,6	3 095,3	1 601,1	208,2	940,1	721,1	12 497,3
Entrées	104,2	133,4	402,9	55,0	541,5	122,0	253,2	1 612,2
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	25,6	47,5	106,6	24,4	—	56,0	4,5	264,6
Ajustements liés à des acquisitions conclues au cours d'un exercice antérieur	4,5	(6,8)	(9,0)	13,1	—	0,8	—	2,6
Ajustements au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	0,8	—	—	—	—	—	0,8
Sorties	(510,3)	(0,2)	(690,2)	(311,3)	(12,7)	(71,9)	(323,7)	(1 920,3)
Transferts	160,9	218,7	16,0	204,7	(588,7)	0,3	(11,9)	—
Variations de change	(54,7)	(167,8)	(82,9)	(39,3)	(2,4)	(38,3)	(9,3)	(394,7)
Solde au 31 décembre 2025	1 826,1	4 061,2	2 838,7	1 547,7	145,9	1 009,0	633,9	12 062,5
Cumul de l'amortissement								
Solde au 31 décembre 2023	224,2	1 045,3	1 134,0	599,8	—	354,2	224,1	3 581,6
Amortissement	87,7	321,1	286,2	197,5	—	126,5	100,4	1 119,4
Sorties	(7,0)	(1,5)	(174,6)	(61,9)	—	(35,6)	(14,7)	(295,3)
Dépréciation	—	—	1,0	—	—	0,1	—	1,1
Variations de change	12,9	96,8	63,8	29,6	—	31,3	4,4	238,8
Solde au 31 décembre 2024	317,8	1 461,7	1 310,4	765,0	—	476,5	314,2	4 645,6
Solde au 31 décembre 2024	317,8	1 461,7	1 310,4	765,0	—	476,5	314,2	4 645,6
Amortissement	74,3	341,6	255,4	169,3	—	121,5	91,0	1 053,1
Sorties	(77,3)	(2,5)	(339,4)	(169,3)	—	(29,7)	(197,3)	(809,5)
Dépréciation	1,3	—	—	1,4	—	—	—	2,7
Variations de change	(8,8)	(67,2)	(35,4)	(19,0)	—	(20,7)	(2,6)	(153,7)
Solde au 31 décembre 2025	307,3	1 733,6	1 191,0	753,4	—	547,6	205,3	4 738,2
Valeur comptable								
Au 31 décembre 2024	1 778,1 \$	2 373,9 \$	1 784,9 \$	836,1 \$	208,2 \$	463,6 \$	406,9 \$	7 851,7 \$
Au 31 décembre 2025	1 518,8 \$	2 327,6 \$	1 647,7 \$	794,3 \$	145,9 \$	461,4 \$	428,6 \$	7 324,3 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total de l'amortissement des immobilisations corporelles, compte non tenu des montants liés à Service environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées, s'est chiffré à 1 053,9 M\$ (996,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024), dont une tranche de 1 014,9 M\$ a été incluse dans le coût des ventes (966,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) et une tranche de 39,0 M\$ a été incluse dans les frais de vente et charges générales et administratives (30,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

L'amortissement des immobilisations corporelles de 1 053,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1 126,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) présenté dans l'état des flux de trésorerie comprenait l'amortissement de 1 053,1 M\$ (1 119,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) présenté dans le tableau ci-dessus, et l'amortissement de 0,8 M\$ (7,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) attribuable à l'écart entre l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations calculée au moyen du taux d'actualisation sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit exigé pour l'évaluation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans le cadre de la comptabilisation du prix d'achat et celle calculée au moyen du taux d'actualisation sans risque exigé pour les évaluations annuelles.

7. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations du coût ainsi que du cumul de l'amortissement du goodwill et des immobilisations incorporelles de GFL pour les périodes indiquées.

	Goodwill	Certificats d'approbation à durée d'utilité indéterminée	Listes de clients et contrats municipaux	Marque de commerce, certificats d'approbation à durée d'utilité déterminée et autres licences	Accords de non- concurrence	Total
Coût						
Solde au 31 décembre 2023	7 890,5 \$	861,0 \$	3 674,1 \$	143,5 \$	520,8 \$	13 089,9 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	119,8	11,1	60,0	1,3	32,6	224,8
Ajustements liés à des acquisitions conclues au cours d'un exercice antérieur	33,0	—	(1,7)	—	(7,5)	23,8
Autres	—	—	14,8	—	—	14,8
Sorties	(415,7)	—	(87,7)	—	—	(503,4)
Variations de change	438,2	8,6	153,2	11,0	33,5	644,5
Solde au 31 décembre 2024	8 065,8	880,7	3 812,7	155,8	579,4	13 494,4
Solde au 31 décembre 2024	8 065,8	880,7	3 812,7	155,8	579,4	13 494,4
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	386,2	—	250,5	27,0	79,0	742,7
Ajustements liés à des acquisitions conclues au cours d'un exercice antérieur	14,4	—	(4,1)	(0,7)	(3,1)	6,5
Autres	7,2	—	11,4	5,7	5,0	29,3
Sorties	(1 346,0)	(348,1)	(1 298,2)	(114,0)	(172,5)	(3 278,8)
Variations de change	(232,7)	(6,2)	(71,7)	(2,6)	(15,3)	(328,5)
Solde au 31 décembre 2025	6 894,9	526,4	2 700,6	71,2	472,5	10 665,6
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 décembre 2023	—	—	1 759,5	38,7	344,9	2 143,1
Amortissement	—	—	347,5	9,4	84,2	441,1
Sorties	—	—	(86,9)	—	—	(86,9)
Variations de change	—	—	71,2	3,5	23,4	98,1
Solde au 31 décembre 2024	—	—	2 091,3	51,6	452,5	2 595,4
Solde au 31 décembre 2024	—	—	2 091,3	51,6	452,5	2 595,4
Amortissement	—	—	206,3	12,5	43,4	262,2
Sorties	—	—	(610,7)	(46,2)	(136,8)	(793,7)
Variations de change	—	—	(39,2)	(0,8)	(10,2)	(50,2)
Solde au 31 décembre 2025	—	—	1 647,7	17,1	348,9	2 013,7
Valeur comptable						
Au 31 décembre 2024	8 065,8 \$	880,7 \$	1 721,4 \$	104,2 \$	126,9 \$	10 899,0 \$
Au 31 décembre 2025	6 894,9 \$	526,4 \$	1 052,9 \$	54,1 \$	123,6 \$	8 651,9 \$

La totalité de la dotation à l'amortissement au titre des immobilisations incorporelles est incluse dans le coût des ventes.

Pour soumettre le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation aux 31 décembre 2025 et 2024, GFL a comparé la valeur recouvrable globale des actifs compris dans les UGT avec leur valeur comptable respective.

Pour toutes les UGT, la valeur recouvrable a été calculée en fonction de la valeur d'utilité au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'une UGT par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Les projections à l'égard des flux de trésorerie estimatifs s'appuient sur le budget annuel et sur le plan stratégique quinquennal de GFL. Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'échelle des UGT aux 31 décembre 2025 et 2024.

Les principales hypothèses utilisées pour ces deux périodes afin de déterminer la valeur recouvrable de chaque UGT sont les suivantes :

- Taux de croissance des produits—Un taux de croissance de 5,50 % a été utilisé pour les périodes couvertes par les projections financières et ce taux repose sur les résultats historiques et les prévisions pour les périodes visées (5,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).
- Taux d'actualisation avant impôt—Le calcul du taux d'actualisation avant impôt est fondé sur les circonstances propres à l'UGT, et il varie entre 8,12 % et 8,85 % (7,69 % et 8,39 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).
- Taux de croissance à l'infini—Au-delà de la période initiale, les flux de trésorerie sont extrapolés selon un taux de croissance de 1,60 %. Les taux reposent sur les données recueillies par la direction en ce qui concerne les tendances du marché et du secteur (2,30 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).
- Dépenses d'investissement—Les prévisions en matière de flux de trésorerie pour les dépenses d'investissement reposent sur l'expérience et comprennent les dépenses d'investissement continues nécessaires pour poursuivre les activités.

Pour la totalité des UGT, la direction est d'avis qu'aucun changement raisonnablement possible de ces principales hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable de chaque UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Le tableau qui suit présente les créditeurs et charges à payer de GFL pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Créditeurs	850,8 \$	812,3 \$
Charges à payer	478,0	535,0
Intérêts courus	107,3	140,3
Salaires et avantages sociaux à payer	154,4	161,0
Produits différés	297,8	231,6
	1 888,3 \$	1 880,2 \$

1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau.

9. OBLIGATIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES SITES D'ENFOUISSEMENT

Le tableau qui suit présente les obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de GFL pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au début de l'exercice	1 050,4 \$	952,2 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	14,9	16,5
Ajustement lié à des acquisitions conclues au cours d'un exercice antérieur	0,4	—
Sorties	—	(1,2)
Provisions	141,8	90,4
Ajustement au titre des taux d'actualisation et d'inflation	0,8	(89,2)
Désactualisation	53,9	41,5
Dépenses	(45,4)	(37,0)
Variations de change	(46,3)	77,2
Solde à la clôture de l'exercice	1 170,5	1 050,4
Moins : tranche courante des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	(44,0)	(51,7)
Tranche non courante des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	1 126,5 \$	998,7 \$

La valeur actualisée des obligations futures liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de GFL a été estimée par la direction en fonction du coût, pour GFL, en dollars d'aujourd'hui, du règlement des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture de ses sites d'enfouissement, du calendrier prévu de ces dépenses et de l'application des taux d'actualisation et d'inflation. GFL a appliqué un taux d'actualisation sans risque de 3,85 % au Canada et de 4,84 % aux États-Unis au 31 décembre 2025 (3,33 % au Canada et 4,78 % aux États-Unis au 31 décembre 2024) et un taux d'inflation de 2,68 % au Canada et de 3,18 % aux États-Unis (2,60 % au Canada et 2,96 % aux États-Unis au 31 décembre 2024) pour calculer la valeur actualisée des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement. Les obligations reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont initialement évaluées à la juste valeur au moyen d'un taux d'actualisation sans risque ajusté en fonction du crédit. La réduction du taux d'actualisation pour le ramener au taux sans risque s'est traduite par une augmentation non récurrente du passif de 0,8 M\$ comprise dans le poste Provisions du tableau qui précède pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (7,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Le tableau qui suit présente les échéances des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement.

Moins de 1 an	44,0 \$
De 1 an à 2 ans	131,6
De 2 à 5 ans	243,4
Plus de 5 ans	751,5
	1 170,5 \$

Actifs financés au titre des obligations liées aux activités d'après-fermeture des sites d'enfouissement

GFL doit déposer dans des fiducies des fonds destinés au règlement des obligations liées aux activités d'après-fermeture des sites d'enfouissement dans certains territoires. Au 31 décembre 2025, les autres actifs à long terme comprenaient des actifs financés au titre des obligations liées aux activités d'après-fermeture des sites d'enfouissement totalisant 35,3 M\$ (28,7 M\$ au 31 décembre 2024), soit la juste valeur des actifs qui font l'objet de restrictions juridiques.

10. DETTE À LONG TERME

Le tableau qui suit présente la dette à long terme de GFL pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Facilité de crédit renouvelable	750,6 \$	188,0 \$
Facilité d'emprunt à terme B	—	1 040,6
Billets ²⁾		
Billets garantis de premier rang à 3,750 % en dollars américains (les « billets garantis de 2025 à 3,750 % ») ³⁾	—	1 079,2
Billets garantis de premier rang à 5,125 % en dollars américains (les « billets garantis de 2026 à 5,125 % ») ⁴⁾	—	719,4
Billets garantis de premier rang à 3,500 % en dollars américains (les « billets garantis de 2028 à 3,500 % ») ⁵⁾	1 028,0	1 079,2
Billets garantis de premier rang à 6,750 % (les « billets garantis de 2031 à 6,750 % ») ⁶⁾	1 370,6	1 438,9
Billets de premier rang à 4,000 % en dollars américains (les « billets de 2028 à 4,000 % ») ⁷⁾	1 028,0	1 079,2
Billets de premier rang à 4,750 % en dollars américains (les « billets de 2029 à 4,750 % ») ⁸⁾	1 028,0	1 079,2
Billets de premier rang à 4,375 % en dollars américains (les « billets de 2029 à 4,375 % ») ⁹⁾	753,8	791,4
Billets de premier rang à 6,625 % en dollars américains (les « billets de 2032 à 6,625 % ») ¹⁰⁾	685,3	719,4
Obligations-recettes à 4,375 % aux fins de l'élimination des déchets solides en dollars américains (les « obligations à 4,375 % ») ¹¹⁾	287,8	302,2
Autres	494,6	503,0
Sous-total	7 426,7	10 019,7
Actualisation	(5,1)	(7,5)
Passif dérivé	55,6	70,2
Frais de financement différés	(54,6)	(82,9)
Total de la dette à long terme	7 422,6	9 999,5
Moins : tranche courante de la dette à long terme	—	(1 146,5)
Tranche non courante de la dette à long terme	7 422,6 \$	8 853,0 \$
Total de la dette à long terme	7 422,6	9 999,5
Moins : actif dérivé	(21,0)	(114,7)
Total de la dette à long terme, déduction faite de l'actif dérivé	7 401,6 \$	9 884,8 \$

- 1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau.
- 2) Il y a lieu de se reporter à la note 19 pour obtenir un supplément d'information sur les ententes de couverture liées aux billets.
- 3) Avant leur remboursement le 14 mars 2025, les billets garantis de 2025 à 3,750 % étaient assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 1^{er} février 2021.
- 4) Avant leur remboursement le 14 mars 2025, les billets garantis de 2026 à 5,125 % étaient assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 15 décembre 2019.
- 5) Les billets garantis de 2028 à 3,500 % sont assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 1^{er} septembre 2021, et le principal arrivera à échéance le 1^{er} septembre 2028.
- 6) Les billets garantis de 2031 à 6,750 % sont assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 15 janvier 2024, et le principal arrivera à échéance le 15 janvier 2031. La garantie pour les billets garantis de 2031 à 6,750 % a été restituée aux termes de l'acte régissant ces billets. Par conséquent, les billets ne sont plus garantis.
- 7) Les billets de 2028 à 4,000 % comprennent des billets initialement émis pour 500,0 M\$ US et d'autres billets ultérieurement émis pour 250,0 M\$ US. Les billets initiaux et les billets supplémentaires sont assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 1^{er} février 2021 et le 1^{er} février 2022, respectivement. Le principal total arrivera à échéance le 1^{er} août 2028.
- 8) Les billets de 2029 à 4,750 % sont assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 15 décembre 2021, et le principal arrivera à échéance le 15 juin 2029.
- 9) Les billets de 2029 à 4,375 % sont assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 15 février 2022, et le principal arrivera à échéance le 15 août 2029.
- 10) Les billets de 2032 à 6,625 % sont assortis d'intérêts payables semestriellement depuis le 1^{er} octobre 2024, et le principal arrivera à échéance le 1^{er} avril 2032.
- 11) Les obligations à 4,375 % sont assorties d'intérêts payables semestriellement depuis le 15 mai 2025, et la date de remise obligatoire initiale est le 1^{er} octobre 2031.

Billets

Le 14 mars 2025, GFL a remboursé intégralement les montants en principal restant dus de 750,0 M\$ US et de 500,0 M\$ US des billets garantis de 2025 à 3,750 % et des billets garantis de 2026 à 5,125 %, respectivement, ainsi que le paiement des frais connexes, des primes et des intérêts courus sur ceux-ci. GFL a aussi résilié le swap de devises et de taux d'intérêt lié aux billets garantis de 2026 à 5,125 %. Une perte à la résiliation d'ententes de couverture de 30,5 M\$ et la radiation de frais de financement différés de 3,0 M\$ ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts et autres charges financières.

Facilité de crédit renouvelable et facilité d'emprunt à terme

En vertu de la convention de crédit renouvelable modifiée et reformulée datée du 27 septembre 2021 et dans sa version modifiée et reformulée le 29 avril 2025 (la « convention de crédit renouvelable »), GFL a accès à une facilité de crédit renouvelable de 2 000,0 M\$ (montant disponible en dollars canadiens et en dollars américains), à une facilité de crédit renouvelable de 25,0 M\$ (montant disponible en dollars américains) et à une clause accordéon d'un montant total de 1 000,0 M\$ (montant disponible en dollars américains) (collectivement, la « facilité de crédit renouvelable »). La facilité de crédit renouvelable vient à échéance le 29 avril 2030 et porte intérêt au SOFR ou au CORRA majoré de 1,125 % à 1,750 % plus un ajustement d'écart de crédit ou, encore, au taux préférentiel du Canada majoré de 0,125 % à 0,750 %. Au 31 décembre 2025, le taux d'emprunt CORRA ou SOFR effectif applicable variait de 4,080 % à 5,252 %, selon que les emprunts avaient été effectués en dollars canadiens ou en dollars américains. La facilité de crédit renouvelable est garantie par des hypothèques grevant certains biens, une convention de sûreté générale visant la totalité des actifs de GFL et de certaines filiales significatives et le nantissement des actions de ces filiales.

La convention de crédit renouvelable comporte des clauses restrictives de nature financière qui prévoient le respect d'un ratio de la dette à long terme nette totale sur le BAIIA ajusté et un ratio de couverture des intérêts (tels que ces ratios sont définis dans la convention de crédit renouvelable).

Le ratio de la dette à long terme nette totale sur le BAIIA ajusté doit être égal ou inférieur à 5,00 sur 1,00 et être respecté pendant quatre trimestres complets à compter de la date de conclusion d'une acquisition significative et, pendant toutes les autres périodes, il doit être égal ou inférieur à 4,50 sur 1,00. Quant au ratio de couverture des intérêts, il doit être égal ou supérieur à 3,00 sur 1,00. Aux 31 décembre 2025 et 2024, GFL respectait ces clauses restrictives.

Le 4 mars 2025, GFL a remboursé la totalité du montant en principal global restant dû, les honoraires connexes et les intérêts courus sur sa facilité d'emprunt à terme B (la « facilité d'emprunt à terme B ») arrivant à échéance le 3 juillet 2031 et portant intérêt au SOFR (taux plancher de 0,500 %) majoré de 2,000 % ou au taux préférentiel des États-Unis majoré de 1,000 %. La facilité d'emprunt à terme B était garantie par des hypothèques grevant certains biens, une convention de sûreté générale visant la totalité des actifs de GFL et de certaines filiales significatives et le nantissement des actions de ces filiales. Une radiation des frais de financement différés de 15,9 M\$ a été comptabilisée dans les charges d'intérêts et autres charges financières.

Obligations exonérées d'impôt

Les obligations-recettes sectorielles sont des titres de créance municipaux exonérés d'impôt émis par un organisme gouvernemental en notre nom et vendus uniquement à des acheteurs institutionnels qualifiés. Le 8 octobre 2024, nous avons participé à l'émission d'obligations-recettes aux fins de l'élimination des déchets solides émises par Florida Development Finance Corporation pour un montant en principal global de 210,0 M\$ US. Les obligations portent intérêt à 4,375 % payable semestriellement depuis le 15 mai 2025 et la date de remise obligatoire initiale des obligations est le 1^{er} octobre 2031. Les obligations ne sont pas assorties de sûretés et sont garanties conjointement et solidairement, entièrement et inconditionnellement par GFL et certaines de ses filiales.

Autres

Certaines filiales non entièrement détenues de GFL ont des facilités de crédit autonomes comprises au poste Autres de la dette à long terme. Ces facilités comprennent ce qui suit : a) un montant en principal global de 50,0 M\$ US au titre de billets, qui a été remboursé le 30 septembre 2025 (50,0 M\$ US au 31 décembre 2024); b) un emprunt à terme de 127,0 M\$ US (dont un montant de 127,0 M\$ US avait été prélevé au 31 décembre 2025 et un montant de 5,9 M\$ US avait été prélevé au 31 décembre 2024) et une facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ US (dont aucun montant n'avait été prélevé aux 31 décembre 2025 et 2024), venant à échéance le 21 septembre 2030 et portant intérêt au taux de base ou au taux SOFR majoré de 1,500 % à 4,000 %; et c) un emprunt à terme de 170,0 M\$ US (dont un montant de 163,6 M\$ US avait été prélevé au 31 décembre 2025 et un montant de 168,9 M\$ US avait été prélevé au 31 décembre 2024) et une facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ US (dont un montant de 70,0 M\$ US avait été prélevé au 31 décembre 2025 et un montant de 78,8 M\$ US avait été prélevé au 31 décembre 2024), venant à échéance le 31 août 2028 et portant intérêt au taux de base ou à un taux d'intérêt ajusté fondé sur le SOFR majoré d'un écart allant de 2,000 % à 3,250 %.

Variations de la dette à long terme découlant des activités de financement

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les soldes d'ouverture de la dette à long terme de GFL et les soldes de clôture.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au début de l'exercice	9 999,5 \$	8 836,9 \$
Flux de trésorerie		
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 633,2	3 287,7
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(4 818,9)	(2 906,3)
Paiement de frais de financement	(5,9)	(25,1)
Produit de la résiliation d'ententes de couverture	28,0	—
Paiement à la résiliation d'ententes de couverture	(2,2)	(7,5)
Variations sans contrepartie de trésorerie		
Intérêts courus et autres variations sans contrepartie de trésorerie	24,0	24,1
Réévaluation de l'écart de change	(370,1)	802,9
Variations de la juste valeur des ententes de couverture	(65,0)	(13,2)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>7 422,6 \$</u>	<u>9 999,5 \$</u>

Engagements liés à la dette à long terme

Le tableau qui suit présente les paiements de principal futurs sur la dette à long terme de GFL.

2026	— \$
2027	—
2028	2 376,1
2029	1 781,8
2030	925,1
Par la suite	2 343,7
	<u>7 426,7 \$</u>

11. CHARGES D'INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Le tableau qui suit présente les charges d'intérêts et autres charges financières de GFL pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Service environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Intérêts	456,2 \$	563,6 \$
Résiliation d'ententes de couverture	30,5	17,2
Amortissement des frais de financement différés	33,6	22,7
Désactualisation des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	53,9	41,5
Autres charges financières	21,0	20,8
Charges d'intérêts et autres charges financières	595,2 \$	665,8 \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

12. OBLIGATIONS LOCATIVES

GFL loue plusieurs actifs, y compris des bâtiments et des immobilisations corporelles.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs de GFL au titre des obligations locatives pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Obligations locatives	743,0 \$	757,7 \$
Moins : intérêts	232,5	211,1
	510,5	546,6
Moins : tranche courante des obligations locatives	59,9	69,4
Tranche non courante des obligations locatives	450,6 \$	477,2 \$

1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

Au 31 décembre 2025, les obligations locatives comprenaient des obligations locatives garanties de 169,0 M\$ (103,5 M\$ au 31 décembre 2024).

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives se sont établies à 36,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (24,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Le tableau qui suit présente les paiements de principal et d'intérêts sur les paiements de loyers minimaux en vertu des obligations locatives.

2026	96,5 \$
2027	88,9
2028	68,6
2029	60,2
2030	138,6
Par la suite	290,2
	743,0 \$

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat de GFL pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Service environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	226,9 \$	(1 123,9) \$
Charge (recouvrement) d'impôt au taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) (26,5 % en 2025 et en 2024)	60,1	(297,8)
Diminution (augmentation) découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	23,1	51,0
Crédit d'impôt à l'investissement	(39,7)	—
Écart entre le taux d'imposition combiné au Canada et le taux d'imposition applicable au bénéfice réalisé aux États-Unis	1,3	(3,3)
Comptabilisation de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(13,7)	(497,1)
(Perte) bénéfice non imposable	(47,7)	504,7
Variations des estimations se rapportant à des exercices antérieurs	—	(11,9)
Autres	2,4	28,0
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(14,2) \$	(226,4) \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

Les taux d'imposition effectifs diffèrent du montant qui serait calculé par l'application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au bénéfice (à la perte) avant impôt.

GFL est assujettie à l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu des règles du Pilier 2. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL respecte les règles du régime de protection transitoire des déclarations pays par pays dans tous les territoires applicables, et un impôt complémentaire minimum mondial de néant a été comptabilisé dans les états financiers annuels (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024). De plus, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement à l'impôt complémentaire minimum mondial, puisque GFL prévoit continuer d'être admissible à l'allègement au titre du régime de protection dans un avenir prévisible, sous réserve de l'évaluation continue de la situation financière et des positions fiscales dans les territoires pertinents.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'incidence fiscale nette des pertes fiscales autres qu'en capital et des différences temporaires entre les valeurs comptables présentées dans les états financiers consolidés et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs d'impôt différé de GFL pour les périodes indiquées.

	Solde au 31 décembre 2024	Activités abandonnées	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	Écart de change	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 31 décembre 2025
Impôt différé							
Pertes autres qu'en capital et intérêts reportés en avant	128,5 \$	(30,0) \$	— \$	(2,3) \$	59,7 \$	— \$	155,9 \$
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	293,0	—	3,8	(12,0)	7,8	—	292,6
Charges à payer	26,1	—	—	(1,5)	28,9	—	53,5
Couvertures de flux de trésorerie	23,2	—	—	—	(19,1)	0,5	4,6
Contrats de location	113,5	(14,4)	1,2	(2,0)	(9,3)	—	89,0
Autres	145,9	(6,3)	3,5	8,4	(90,6)	(4,6)	56,3
	<u>730,2 \$</u>	<u>(50,7) \$</u>	<u>8,5 \$</u>	<u>(9,4) \$</u>	<u>(22,6) \$</u>	<u>(4,1) \$</u>	<u>651,9 \$</u>
Passifs d'impôt différé							
Immobilisations corporelles	892,0 \$	(89,8) \$	0,8 \$	(29,5) \$	4,8 \$	— \$	778,3 \$
Immobilisations incorporelles	485,2	(160,0)	22,6	(9,1)	(14,9)	—	323,8
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	(466,0)	746,7	—	(1,0)	28,7	—	308,4
Autres	74,2	(1,1)	0,8	(0,1)	(54,7)	—	19,1
	<u>985,4 \$</u>	<u>495,8 \$</u>	<u>24,2 \$</u>	<u>(39,7) \$</u>	<u>(36,1) \$</u>	<u>— \$</u>	<u>1 429,6 \$</u>

Les acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises comprennent des ajustements liés à la période d'évaluation de 0,5 M\$ en vue d'ajuster la répartition du prix d'achat précédemment présentée au cours d'exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2025, GFL disposait de pertes fiscales d'approximativement 322,3 M\$ (362,0 M\$ au 31 décembre 2024) pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable des exercices futurs. Si elles ne sont pas utilisées, ces pertes commenceront à expirer en 2031 et seront entièrement expirées en 2045.

De plus, l'une des filiales américaines de GFL dispose de pertes fiscales de 121,1 M\$, lesquelles figurent dans une déclaration fiscale distincte et ne peuvent être utilisées par toute autre filiale américaine.

GFL comptabilise des actifs d'impôt différé selon la disponibilité de passifs d'impôt différé, qui, dans certaines juridictions fiscales, peuvent être portés en réduction de ces actifs d'impôt différé dans l'avenir. Dans d'autres juridictions fiscales, GFL comptabilise des actifs d'impôt différé selon le revenu imposable prévu pour cette juridiction, qu'elle considère comme probable.

GFL Environmental Inc. – Notes annexes
(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)

	Solde au 31 décembre 2023	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	Écart de change	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 31 décembre 2024
Actifs d'impôt différé						
Pertes autres qu'en capital et intérêts reportés en avant	456,3 \$	— \$	14,9 \$	(342,7) \$	— \$	128,5 \$
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	214,7	4,0	17,6	56,7	—	293,0
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	—	—	—	466,0	—	466,0
Charges à payer	49,5	—	0,4	(23,8)	—	26,1
Couvertures de flux de trésorerie	5,6	—	—	—	17,6	23,2
Contrats de location	66,5	0,8	—	46,2	—	113,5
Autres	49,8	2,1	14,6	79,5	(0,1)	145,9
	<u>842,4 \$</u>	<u>6,9 \$</u>	<u>47,5 \$</u>	<u>281,9 \$</u>	<u>17,5 \$</u>	<u>1 196,2 \$</u>
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations corporelles	847,7 \$	— \$	80,8 \$	(36,5) \$	— \$	892,0 \$
Immobilisations incorporelles	536,0	1,7	8,5	(61,0)	—	485,2
Autres	(72,1)	—	(0,5)	146,9	(0,1)	74,2
	<u>1 311,6 \$</u>	<u>1,7 \$</u>	<u>88,8 \$</u>	<u>49,4 \$</u>	<u>(0,1) \$</u>	<u>1 451,4 \$</u>

14. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le bénéfice (la perte) par action de GFL pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Service environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Bénéfice net (perte nette) attribuable à GFL Environmental Inc.	3 834,1 \$	(722,7) \$
Moins :		
Bénéfice net découlant des activités abandonnées	3 572,3	159,8
Montants attribuables aux détenteurs d'actions privilégiées	50,4	80,3
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) découlant des activités poursuivies	211,4	(962,8)
Effet des instruments dilutifs	—	—
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) découlant des activités poursuivies aux fins du calcul du bénéfice (de la perte) par action dilué(e)	211,4 \$	(962,8) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	369 560 643	380 841 299
Effet des instruments dilutifs	9 128 576	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	378 689 219	380 841 299
Bénéfice (perte) par action, de base		
Activités poursuivies	0,57 \$	(2,53) \$
Activités abandonnées	9,67	0,42
Total des activités	10,24 \$	(2,11) \$
Bénéfice (perte) par action, dilué(e)		
Activités poursuivies	0,56 \$	(2,53) \$
Activités abandonnées	9,43	0,42
Total des activités	9,99 \$	(2,11) \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

La perte diluée par action exclut l'effet antidilutif des options sur actions dont les droits s'acquièrent en fonction de l'écoulement du temps, des UAS, des UAR et des actions privilégiées (définies ci-après).

15. PRODUITS

Le tableau qui suit présente les produits de GFL ventilés par types de services pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Services environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Clients résidentiels	1 498,3 \$	1 455,0 \$
Clients commerciaux/industriels	3 006,4	2 842,9
Total des produits tirés de la collecte	4 504,7	4 297,9
Sites d'enfouissement	1 190,2	1 088,8
Transfert	926,7	834,1
Récupération de matériaux	503,8	439,5
Autres	363,4	323,1
Produits bruts	7 488,8	6 983,4
Produits intersociétés	(872,9)	(844,6)
Produits	6 615,9 \$	6 138,8 \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

16. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les principales lignes d'activité de GFL sont le transport, la gestion et le recyclage des déchets solides. Les secteurs opérationnels de GFL sont fondés sur l'emplacement géographique entre le Canada et les États-Unis, chacun comprenant le transport, l'enfouissement, le transfert et les installations de récupération de matériaux. Les transferts intersectoriels sont effectués aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés conformément aux critères utilisés pour la préparation du rapport interne destiné au principal décideur opérationnel responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel évalue le rendement des secteurs en fonction de plusieurs facteurs, y compris les produits bruts, les produits intersociétés, les produits et le BAIIA ajusté. Le principal décideur opérationnel de GFL est le chef de la direction.

Les tableaux qui suivent présentent les produits de GFL et le BAIIA ajusté par secteurs opérationnels pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Services environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées. Les produits bruts sont calculés en fonction des produits avant l'élimination des produits intersociétés.

	Exercice clos le 31 décembre 2025			
	Produits bruts	Produits intersociétés	Produits	BAIIA ajusté
Canada	2 410,1 \$	(247,5) \$	2 162,6 \$	689,6 \$
États-Unis	5 078,7	(625,4)	4 453,3	1 557,4
Déchets solides	7 488,8	(872,9)	6 615,9	2 247,0
Siège social	—	—	—	(262,0)
	7 488,8 \$	(872,9) \$	6 615,9 \$	1 985,0 \$

	Exercice clos le 31 décembre 2024 ¹⁾			
	Produits bruts	Produits intersociétés	Produits	BAIIA ajusté
Canada	2 215,7 \$	(275,3) \$	1 940,4 \$	578,6 \$
États-Unis	4 767,7	(569,3)	4 198,4	1 441,7
Déchets solides	6 983,4	(844,6)	6 138,8	2 020,3
Siège social	—	—	—	(260,7)
	6 983,4 \$	(844,6) \$	6 138,8 \$	1 759,6 \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

GFL Environmental Inc. – Notes annexes

(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) découlant des activités poursuivies et du BAIIA ajusté de GFL pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Services environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités poursuivies	241,1 \$	(897,5) \$
Plus :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 053,9	996,9
Amortissement des immobilisations incorporelles	262,2	286,7
Charges d'intérêts et autres charges financières	595,2	665,8
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(14,2)	(226,4)
(Profit) perte de change	(256,9)	291,2
Profit à la vente d'immobilisations corporelles	(91,1)	(2,7)
Variation de la valeur de l'option d'achat	60,0	—
Quote-part de la perte nette des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ²⁾	56,5	16,9
Palements fondés sur des actions	150,2	97,5
Perte au dessaisissement	8,6	481,8
Coûts de transaction	56,1	46,1
Coûts d'acquisition et de changement de marque et autres coûts d'intégration	13,4	6,2
Rémunération du fondateur/chef de la direction ³⁾	31,8	26,8
Autres ⁴⁾	(181,8)	(29,7)
BAIIA ajusté	1 985,0 \$	1 759,6 \$

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

2) Exclut la quote-part du BAIIA ajusté des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour les projets de GNR.

3) Correspond à un paiement en trésorerie versé au fondateur et chef de la direction, lequel paiement avait été précédemment réglé au moyen de l'émission d'unités d'actions subalternes.

4) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comprend un profit de 186,7 M\$ sur la dilution de la participation dans GIP et un profit de 6,5 M\$ sur la dilution de la participation dans GES. Se reporter à la note 3.

Informations géographiques

Les produits de clients externes et les actifs non courants peuvent être analysés en fonction des zones géographiques suivantes :

	Produits		Actifs non courants	
	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024 ¹⁾	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ²⁾
Canada	2 162,6 \$	1 940,4 \$	5 106,6 \$	6 505,4 \$
États-Unis	4 453,3	4 198,4	13 024,4	13 006,4
	6 615,9 \$	6 138,8 \$	18 131,0 \$	19 511,8 \$

- 1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).
2) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée par secteurs opérationnels

Le tableau qui suit présente la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée attribuée aux secteurs opérationnels.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ¹⁾
Canada	1 942,0 \$	2 097,9 \$
États-Unis	5 479,3	5 738,5
Déchets solides	7 421,3	7 836,4
Services environnementaux	—	1 110,1
	7 421,3 \$	8 946,5 \$

- 1) Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

17. CAPITAUX PROPRES

Capital autorisé

Le capital social autorisé de GFL est constitué i) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne, ii) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple, iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, et iv) de 28 571 428 actions privilégiées convertibles perpétuelles de série A (les « actions privilégiées de série A ») et v) de 8 196 721 actions privilégiées convertibles perpétuelles de série B (les « actions privilégiées de série B »). Les actions privilégiées de série A et les actions privilégiées de série B sont appelées collectivement les « actions privilégiées ».

Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple

Les droits des porteurs des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sont fondamentalement identiques, sauf en ce qui concerne les droits de vote et la conversion. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne en circulation ont le droit d'exprimer une voix par action à droit de vote subalterne et les porteurs d'actions à droit de vote multiple ont le droit d'exprimer dix voix par action à droit de vote multiple. Les actions à droit de vote subalterne ne peuvent pas être converties en une autre catégorie d'actions. Chaque action à droit de vote multiple en circulation peut en tout temps, au gré de son porteur, être convertie en une action à droit de vote subalterne. Toutes les actions à droit de vote multiple sont détenues par des entités dont les propriétaires véritables sont Patrick Dovigi, des membres de sa famille et des fiducies discrétionnaires constituées par des membres de sa famille et/ou qui sont contrôlées par Patrick Dovigi, des membres de sa famille et des fiducies discrétionnaires constituées par des membres de sa famille.

De plus, toutes les actions à droit de vote multiple seront automatiquement converties en actions à droit de vote subalterne au premier de ces deux événements à survenir : i) dès que Patrick Dovigi et/ou ses sociétés liées n'aura plus la propriété véritable, directement ou indirectement, d'au moins 2,0 % du total des actions à droit de vote subalterne et des actions de droit de vote multiple émises et en circulation; ii) dès que Patrick Dovigi ne sera plus administrateur ou membre de la haute direction de GFL; ou iii) 20 ans après la clôture du PAPE.

Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont de rang égal quant au versement de dividendes, au remboursement de capital et à la distribution d'actifs dans l'éventualité de la dissolution ou la liquidation volontaire ou forcée de GFL.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en séries en tout temps et à l'occasion. Chaque série d'actions privilégiées comprend le nombre d'actions privilégiées et les droits, privilèges, restrictions et conditions établis par le conseil d'administration avant l'émission de cette série.

Au 31 décembre 2025, a) les actions privilégiées de série A pouvaient être converties en 5 847 311 actions à droit de vote subalterne, à un prix de conversion de 25,16 \$ US, ce qui représente 1,6 % des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation et 1,2 % de l'ensemble des droits de vote en circulation, et b) les actions privilégiées de série B pouvaient être converties en 8 700 482 actions à droit de vote subalterne, à un prix de conversion de 43,86 \$ US, ce qui représente 2,4 % des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation et 1,8 % de l'ensemble des droits de vote en circulation. Les porteurs des actions privilégiées ont le droit de voter, comme si la conversion avait eu lieu, à l'égard de toutes les questions soumises au vote des porteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple et, dans la mesure du possible, voteront avec les porteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple comme une seule catégorie. Chaque porteur d'actions privilégiées est réputé détenir, aux seules fins du vote lors de toute assemblée des actionnaires de GFL à laquelle il a le droit de voter, le nombre d'actions privilégiées correspondant au nombre d'actions à droit de vote subalterne dans lesquelles les actions privilégiées enregistrées de ce porteur sont convertibles à la date de clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires ayant le droit de voter à cette assemblée des actionnaires. La priorité en cas de liquidation associée aux actions privilégiées de série A et aux actions privilégiées de série B donne lieu à une désactualisation au taux annuel de 7,000 % et de 6,000 %, respectivement, composé trimestriellement. À compter du 31 décembre 2024 (dans le cas des actions privilégiées de série A) ou du 31 décembre 2025 (dans le cas des actions privilégiées de série B), GFL aura l'option, chaque trimestre, de racheter un certain nombre d'actions privilégiées d'un montant égal à l'augmentation de la priorité en cas de liquidation pour le trimestre. Ce montant de rachat optionnel peut être réglé en trésorerie ou en actions à droit de vote subalterne, au choix de GFL. Si GFL choisit de payer en trésorerie le montant du rachat optionnel pour un trimestre donné, le taux de désactualisation pour ce trimestre pour les actions privilégiées de série A et les actions privilégiées de série B sera de 6,000 % et de 5,000 % par année, respectivement. Les actions privilégiées sont assujetties à des restrictions de transfert, mais elles peuvent être converties en actions à droit de vote subalterne par le porteur en tout temps. GFL peut également demander la conversion ou le rachat des actions privilégiées à une date antérieure, dans certaines circonstances.

Émissions et annulations d'actions

Le tableau qui suit présente le capital social de GFL pour les périodes indiquées.

	Actions à droit de vote subalterne	Actions à droit de vote multiple	Actions privilégiées	Total
Solde au 31 décembre 2024	381 570 455	11 812 964	18 598 592	411 982 011
Issues de la conversion d'options sur actions	129 686	—	—	129 686
Issues de la conversion d'UAS	1 741 736	—	—	1 741 736
Issues de la conversion d'actions privilégiées en actions à droit de vote subalterne	6 409 887	—	(5 534 865)	875 022
Rachetées et annulées	(43 741 452)	—	—	(43 741 452)
Solde au 31 décembre 2025	346 110 312	11 812 964	13 063 727	370 987 003

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 27 février 2025, la Bourse de Toronto a accepté l'avis d'intention de GFL de mettre en œuvre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») au cours de la période de douze mois débutant le 3 mars 2025 et prenant fin le 2 mars 2026. Aux termes de cette offre publique de rachat, un nombre maximal de 28 046 256 actions à droit de vote subalterne pouvaient être rachetées par GFL. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a racheté 18 360 127 actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat (aucune action à droit de vote subalterne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a racheté aux fins d'annulation 17 050 298 actions à droit de vote subalterne auprès de fonds gérés par BC Partners et 8 331 027 actions à droit de vote subalterne dans le cadre d'une opération de placement secondaire.

Toutes les actions à droit de vote subalterne rachetées par GFL aux termes de l'offre publique de rachat ont été annulées.

Options sur actions, UAS, UAD et UAR

Le conseil d'administration a adopté un RILT, qui permet à GFL d'accorder des incitatifs à long terme fondés sur des actions, y compris des options, des UAR et des UAS, aux participants admissibles. Chaque attribution représente le droit de recevoir des actions à droit de vote subalterne, ou, dans le cas des UAR et des UAS, des actions à droit de vote subalterne et/ou de la trésorerie, conformément aux modalités du RILT. Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (le « régime d'UAD ») a été adopté par le conseil d'administration afin de donner aux administrateurs qui ne sont pas des employés la possibilité de recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'UAD. Chaque UAD représente l'équivalent en unités de la valeur d'une action à droit de vote subalterne en fonction du cours de clôture des actions à droit de vote subalterne le jour précédant l'attribution.

Le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne réservées aux fins d'émission en vertu du RILT, du régime d'UAD et de toute autre entente de rémunération fondée sur des titres pour une période de un an correspond à 10 % du total des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple émises et en circulation à même le capital qui, au 31 décembre 2025, correspondrait à 35 792 328 actions à droit de vote subalterne à même le capital de GFL.

Options sur actions

Le tableau qui suit résume le nombre d'options sur actions détenues par certains dirigeants ainsi que leur prix d'exercice moyen par option.

	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ US)
Options sur actions en circulation au 31 décembre 2024	22 533 042	32,98 \$
Exercice	(245 540)	22,80
Options sur actions en circulation au 31 décembre 2025	22 287 502	33,09 \$
Options sur actions dont les droits sont acquis au 31 décembre 2025	16 799 502	32,81 \$

GFL Environmental Inc. – Notes annexes
(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune option sur actions n'a été annulée, n'a expiré ou n'a fait l'objet d'une renonciation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total de la charge de rémunération liée aux options sur actions s'est chiffré à 4,3 M\$ (12,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

UAS, UAD et UAR

Le tableau qui suit présente un sommaire des UAS et des UAD de GFL pour les périodes indiquées.

	UAS	Juste valeur à la date d'attribution (en \$ US)	UAD	Juste valeur à la date d'attribution (en \$ US)
En circulation au 31 décembre 2024	1 900 639	34,75 \$	121 346	31,79 \$
Attribution	2 397 290	44,48	24 209	47,09
Règlement	(1 739 834)	38,41	—	—
Renonciation	(132 305)	36,10	—	—
En circulation au 31 décembre 2025	2 425 790	41,67 \$	145 555	34,33 \$
Devant devenir acquises au 31 décembre 2025	2 210 329	42,33 \$	145 555	34,33 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune UAS ni UAD n'a été annulée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total de la charge de rémunération liée aux UAS s'est chiffré à 121,9 M\$ (83,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total de la charge de rémunération liée aux UAD s'est chiffré à 1,6 M\$ (1,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, 862 576 UAR ont été attribuées à des membres de la haute direction visés. Les paiements au titre des UAP dépendent de l'amélioration du rendement du capital investi établi et du taux de croissance annuel composé des flux de trésorerie disponibles par action. Les paiements au titre des UAR peuvent également faire l'objet d'un ajustement fondé sur le rendement total pour les actionnaires de GFL par rapport à l'indice S&P Canada LargeMidCap. Sous réserve de l'atteinte de ces objectifs, les droits rattachés aux UAR deviendront acquis et payables en actions à droit de vote subalterne de GFL à la fin de la période de rendement. Le nombre d'actions à droit de vote subalterne attribuées peut varier de 0 % à 225 % du montant visé, en fonction du rendement par rapport aux objectifs établis.

Le tableau qui suit présente un sommaire des UAR de GFL pour les périodes indiquées.

	UAR	Juste valeur à la date d'attribution (en \$ US)
En circulation au 31 décembre 2024	—	— \$
Attribution	862 576	42,96
En circulation au 31 décembre 2025	862 576	42,96 \$
Devant devenir acquises au 31 décembre 2025	862 576	42,96 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total de la charge de rémunération liée aux UAR s'est chiffré à 22,4 M\$ (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

18. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau qui suit présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de GFL pour les périodes indiquées.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Incidence des variations des éléments suivants :		
Créditeurs et charges à payer	(75,5) \$	134,4 \$
Clients et autres débiteurs, montant net	49,2	(109,2)
Charges payées d'avance et autres actifs	(31,5)	(43,1)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(57,8)	(17,9)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement au titre des activités abandonnées	0,7	(11,5)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement au titre des activités poursuivies	(58,5) \$	(6,4) \$

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers de GFL se composent de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et de la dette à long terme, y compris les instruments de couverture connexes.

Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers de GFL se rapproche de leur juste valeur. À l'exception des billets garantis et non garantis libellés en dollars américains et en circulation (les « billets ») et des obligations à 4,375 % de GFL, la valeur comptable des passifs financiers de GFL avoisine leur juste valeur. Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs de ces instruments pour les périodes indiquées.

	31 décembre 2025				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Billets	5 892,0 \$	5 945,9 \$	— \$	5 945,9 \$	— \$
Obligations à 4,375 %	287,8 \$	291,2 \$	— \$	291,2 \$	— \$

	31 décembre 2024				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Billets	7 983,4 \$	7 828,2 \$	— \$	7 828,2 \$	— \$
Obligations à 4,375 %	302,2	301,9	—	301,9	—

GFL a recours à un modèle de flux de trésorerie actualisés fondé sur des données de marché observables, comme les taux de change à terme, pour estimer la juste valeur de ses billets. Certains des contrats de location, autres emprunts et montants à payer à des parties liées ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un montant qui n'est pas présenté à la juste valeur.

Le montant net des instruments dérivés est comptabilisé à la juste valeur et classé au niveau 2. L'option d'achat a été évaluée au moyen d'un modèle d'évaluation des options qui fait intervenir des données d'entrée comme la volatilité des actions, des taux sans risque et des écarts de crédit implicites. L'option d'achat est comptabilisée à la juste valeur et classée au niveau 3.

Objectifs de gestion du risque financier

En raison des instruments financiers qu'elle détient et émet, GFL est exposée aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Ces risques et les moyens mis en œuvre par GFL pour gérer ces expositions sont décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Les débiteurs représentent les principaux actifs financiers de GFL qui l'exposent au risque de crédit.

GFL a recours à des tendances historiques en matière de défaillance, au calendrier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction en ce qui concerne la probabilité que la conjoncture économique et les conditions en matière de crédit actuelles fassent en sorte que les pertes soient plus ou moins élevées que les tendances historiques ne le suggèrent. GFL considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les créances clients qui remplissent une des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- le client est insolvable;
- la relation de GFL avec le client a été rompue;
- la créance client est demeurée impayée pendant une période qui n'est plus jugée comme étant raisonnable.

GFL consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Les montants présentés dans l'état de la situation financière représentent le risque de crédit maximal et ils sont présentés après déduction de la provision pour créances douteuses, en fonction de l'estimation de la direction, compte tenu de l'expérience de GFL et de son évaluation de la conjoncture.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances clients. Il ne comprend pas les retenues ni les produits non facturés puisqu'ils se composent de montants à recevoir à la fin de contrats à long terme spécifiques.

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
De 0 à 60 jours	663,6 \$	846,8 \$
De 61 à 90 jours	49,1	111,3
Plus de 91 jours	61,2	136,4
	<u>773,9 \$</u>	<u>1 094,5 \$</u>

Pour déterminer la recouvrabilité d'un montant inscrit au titre des créances clients et autres débiteurs, GFL tient compte de toute modification de la qualité de crédit de la créance client, entre la date où elle a initialement été consentie et la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Risque de liquidité

GFL surveille et gère sa liquidité pour s'assurer d'avoir accès à des fonds suffisants pour respecter ses obligations à leur échéance. La direction de GFL est d'avis que les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et la disponibilité du crédit en vertu d'ententes bancaires existantes sont suffisants pour répondre aux besoins de GFL en matière de liquidités afin de poursuivre ses activités.

GFL a des passifs financiers comportant diverses dates d'échéance contractuelles. À l'exception de la dette à long terme et des obligations locatives, la totalité des passifs financiers significatifs de GFL arrivera à échéance dans moins de un an.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'un passif financier ou les flux de trésorerie futurs qui y sont liés varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. GFL obtient des emprunts à taux fixe et à taux variable, et loue également certains actifs selon des taux fixes.

L'objectif de GFL en matière de gestion du risque consiste à réduire au minimum les risques que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence défavorable sur les flux de trésorerie de GFL. Le ratio des obligations à taux fixe par rapport aux obligations à taux variable vise à assurer la souplesse de la structure du capital de GFL pour lui permettre de s'ajuster aux conditions du marché. GFL gère également le risque de taux d'intérêt au moyen d'instruments de couverture, comme il est analysé plus en détail à la rubrique sur le risque de change ci-dessous.

Au 31 décembre 2025, le ratio des obligations à taux fixe par rapport aux obligations à taux variable de GFL était d'environ 83,2 % d'obligations à taux fixe contre 16,8 % d'obligations à taux variable (83,2 % d'obligations à taux fixe contre 16,8 % d'obligations à taux variable au 31 décembre 2024).

Une variation de 1 % du taux d'intérêt des obligations à taux variable se traduirait par une variation d'environ 12,5 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 en fonction des soldes impayés au 31 décembre 2025 (environ 16,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Risque de change

GFL est exposée au risque de change du fait de ses activités d'exploitation et de financement et atténue en partie ce risque au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Une variation de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait une incidence d'environ 32,4 M\$ sur nos produits annuels et d'environ 10,6 M\$ sur notre bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (34,5 M\$ et 10,8 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Le tableau qui suit présente les instruments visés par un swap de GFL.

Éléments sous-jacents	Montant notionnel (en \$ US)	Taux d'intérêt fixe/ variable payé	Taux d'intérêt fixe/ variable reçu	Taux de change fixe payé	Date d'entrée en vigueur	Expiration
Billets de 2027 à 8,500 %	48,0	8,399 %	8,500 %	1,3355	23 avril 2019	1 ^{er} mai 2027
Billets de 2027 à 8,500 %	300,0	8,419 %	8,500 %	1,3355	23 avril 2019	1 ^{er} mai 2027
Billets de 2027 à 8,500 %	348,0	8,500 %	8,828 %	1,2026	8 juin 2021	1 ^{er} mai 2027
Billets de 2028 à 4,000 %	500,0	4,524 %	4,000 %	1,3112	23 novembre 2020	1 ^{er} août 2028
Billets de 2032 à 6,625 %	500,0	6,101 %	6,625 %	1,3652	17 juin 2024	1 ^{er} avril 2032

Les swaps de devises efficaces éliminent l'incidence des fluctuations de la valeur du dollar américain entre la date de l'émission des billets et leur date d'échéance respective.

Le swap de devises et de taux d'intérêt liés aux billets de 2027 à 8,500 % a été maintenu après le remboursement des billets. En raison du remboursement, GFL a cessé d'utiliser la comptabilité de couverture. GFL a conclu un swap pour recevoir et verser des intérêts semestriels au taux de 8,828 % sur un montant de 348,0 M\$ US, afin de couvrir cette exposition.

Ces swaps de devises ont été désignés au moment de leur établissement et comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie. Un profit après impôt lié à la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie d'un montant de 36,0 M\$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (perte après impôt de 44,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Risque sur marchandises

GFL commercialise une variété de matières recyclables, notamment du carton, des papiers mélangés, des contenants en plastique, des bouteilles en verre et des métaux ferreux et de l'aluminium. Elle possède et exploite des installations de recyclage et vendons d'autres matières recyclables collectées à des tiers aux fins de traitement avant la revente. Pour réduire son exposition au risque de prix des marchandises en ce qui concerne les matières recyclées, GFL a adopté une stratégie de tarification consistant à facturer des frais de collecte et de traitement pour le volume de recyclage collecté auprès de tiers. Ainsi, une variation de 10 % des prix moyens des marchandises recyclées, par rapport aux prix moyens précédemment en vigueur, aurait eu une incidence de 12,5 M\$ et de 17,9 M\$ sur nos produits pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, respectivement.

Gestion du capital

GFL définit le capital qu'elle gère comme le total de ses capitaux propres et de sa dette à long terme, déduction faite de la trésorerie.

GFL ajuste son capital en fonction des fonds disponibles afin de permettre la poursuite des activités de l'entreprise et de faire en sorte que les entités de GFL soient en mesure de poursuivre leurs activités, tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation des soldes de la dette et des capitaux propres.

GFL gère la structure de son capital, et y apporte des ajustements, en fonction des variations de la conjoncture. Afin de maintenir ou de modifier la structure du capital, GFL peut contracter de nouveaux emprunts auprès de prêteurs nouveaux ou existants, ou obtenir du financement additionnel autrement.

La direction passe en revue son approche en matière de gestion du capital de façon continue et est d'avis que cette approche, compte tenu de la taille de GFL, est raisonnable. Aucun changement n'a été apporté à l'approche de GFL en matière de gestion du capital au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

20. ENGAGEMENTS

Lettres de crédit

Le 5 septembre 2025, GFL a conclu une facilité de lettres de crédit et de garantie à vue non garantie de 200,0 M\$ avec la Banque de Montréal (la « facilité de lettres de crédit garantie par EDC ») aux termes de laquelle elle a accès à des lettres de crédit qui sont entièrement garanties par Exportation et développement Canada. Au 31 décembre 2025, la société avait des lettres de crédit en cours de 140,2 M\$ aux termes de la facilité de lettres de crédit garantie par EDC.

Au 31 décembre 2025, GFL avait des lettres de crédit en cours totalisant environ 415,4 M\$ (276,7 M\$ au 31 décembre 2024), lesquelles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers annuels. Ce montant tient compte des lettres de crédit aux termes de la facilité de crédit renouvelable et de la facilité de lettres de crédit garantie par EDC. Les charges d'intérêts liées à ces lettres de crédit se sont chiffrées à 6,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (5,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Cautionnements de bonne exécution

Au 31 décembre 2025, GFL avait fourni des cautionnements de bonne exécution totalisant 1 936,4 M\$ (1 951,9 M\$ au 31 décembre 2024).

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Après le paiement du dernier versement semestriel de 2,9 M\$ le 5 mars 2025, le principal résiduel impayé relativement au billet à payer à Omega Jo Inc. (une entité contrôlée par Patrick Dovigi) se chiffrait à néant au 31 décembre 2025 (2,9 M\$ au 31 décembre 2024).

Dans le cadre de la relocalisation de Patrick Dovigi aux États-Unis, GFL a convenu de satisfaire à toute obligation fiscale découlant de cette relocalisation. En 2025, GFL a payé un montant de 33,5 M\$ pour satisfaire à cette obligation. Ce montant devrait être remboursé et a été comptabilisé dans les autres actifs.

De temps à autre, GFL a conclu des contrats de location avec des entités contrôlées par des sociétés liées à Patrick Dovigi, ainsi qu'avec des entités contrôlées par un autre administrateur de GFL (les « parties liées »). Au 31 décembre 2025, GFL louait six propriétés auprès des parties liées. Ces contrats de location ont été conclus dans des conditions de concurrence normale et selon des modalités commerciales raisonnables, et ont fait l'objet de comparaisons de taux de location préparées par des tiers. Aucun des éléments loués n'est significatif pour les activités de GFL. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a effectué des paiements de loyers d'un total de 14,3 M\$ (8,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) à l'intention des parties liées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a conclu des transactions avec GIP qui ont généré des produits de 5,9 M\$ (34,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) et des créditeurs nets de 0,5 M\$ au 31 décembre 2025 (des débiteurs nets de 8,6 M\$ au 31 décembre 2024).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, GFL a conclu des transactions avec GES qui ont généré des produits de 29,1 M\$, des produits différés de 62,6 M\$ et des créditeurs nets de 43,7 M\$. Avant le dessaisissement de GES qui a pris effet le 1^{er} mars 2025, GES a été regroupée avec GFL et n'est pas considérée comme une partie liée distincte, ce qui fait en sorte qu'aucun chiffre comparatif ne s'applique.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants se compose des salaires, des avantages à court terme et des paiements fondés sur des actions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total des salaires, des avantages à court terme et des paiements fondés sur des actions des principaux dirigeants s'est chiffré à 220,7 M\$ (75,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

22. CHARGES PAR CATÉGORIES

Le tableau qui suit présente les charges par catégories de GFL pour les périodes indiquées, compte non tenu des résultats de Service environnementaux GFL, qui a été classée dans les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024 ¹⁾
Avantages du personnel	1 967,9 \$	1 884,7 \$
Coûts de transfert et de cession	1 171,5	1 068,4
Charges d'intérêts et autres charges financières	595,2	665,8
Amortissement des immobilisations corporelles	1 053,9	996,9
Amortissement des immobilisations incorporelles	262,2	286,7
Autres charges	781,0	741,7
Coûts de transaction	56,1	46,1
Rémunération du fondateur/chef de la direction	31,8	26,8
Coûts d'acquisition et de changement de marque et autres coûts d'intégration	13,4	6,2
Entretien et réparations	463,2	446,1
Coûts du carburant	264,8	273,4
(Profit) perte de change	(256,9)	291,2
Palements fondés sur des actions	150,2	97,5
Profit à la vente d'immobilisations corporelles	(91,1)	(2,7)
Perte au dessaisissement	8,6	481,8
Variation de la valeur de l'option d'achat	60,0	—
Autres	(181,8)	(29,7)
Total des charges par catégories	<u>6 350,0 \$</u>	<u>7 280,9 \$</u>

1) Les chiffres comparatifs ont été présentés de nouveau (se reporter aux notes 2 et 23).

23. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les résultats de Services environnementaux GFL sont présentés comme un montant unique dans l'état du résultat net et du résultat global. Le tableau qui suit présente les résultats après impôt découlant des activités abandonnées pour les périodes indiquées.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Produits	237,0 \$	1 723,2 \$
Charges	202,0	1 544,1
Bénéfice avant impôt sur le résultat	35,0	179,1
Charge d'impôt sur le résultat	3,0	19,3
Bénéfice net	32,0	159,8
Profit à la cession	4 358,7	—
Impôt sur le profit à la cession	818,4	—
Bénéfice net découlant des activités abandonnées	3 572,3	159,8
Reclassement dans le bénéfice net des écarts de change au dessaisissement	(176,5)	—
Total du résultat global découlant des activités abandonnées	3 395,8	159,8

Les informations sur les flux de trésorerie de Services environnementaux GFL se présentent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant des activités abandonnées	39,7 \$	471,1 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement découlant des activités abandonnées	(18,0)	(143,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement découlant des activités abandonnées	(10,3)	(343,1)
Variations découlant de la réévaluation de la trésorerie en fonction des taux de change	0,2	(0,6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie découlant des activités abandonnées	11,6	(15,9)

GFL a reçu un produit de 5 929,6 M\$, déduction faite des coûts de transaction, à la réalisation de la cession de Services environnementaux GFL. GFL a par la suite payé des coûts de transaction de 165,5 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 13 janvier 2026, GFL a émis des billets de premier rang à 5,500 % en dollars américains d'un montant en principal global de 1 000,0 M\$ US échéant en 2034.